

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXX^e ANNEE. - N° 15

MARDI 22 FÉVRIER 2011

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 22 FÉVRIER 2011

	Pages
Visite d'Etat en France de M. J.G. ZUMA, Président de la République d'Afrique du Sud.....	449
COMMISSION DU VIEUX PARIS	
Extrait du compte-rendu de la séance plénière du 27 janvier 2011.....	451
VILLE DE PARIS	
Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Finances) (Arrêté du 14 février 2011).....	451
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2011-012 réglementant, à titre provisoire, la circulation des cycles et le stationnement rue Charlot, à Paris 3 ^e (Arrêté du 10 février 2011).....	455
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2011-019 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Milton, à Paris 9 ^e (Arrêté du 11 février 2011).....	456
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2011-016 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement dans une voie du 13 ^e arrondissement (Arrêté du 15 février 2011).....	456
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2011-017 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans plusieurs voies du 19 ^e arrondissement (Arrêté du 15 février 2011).....	456
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2011-018 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement dans une voie du 20 ^e arrondissement (Arrêté du 15 février 2011).....	457
Direction des Ressources Humaines. — Maintien en détachement d'une administratrice hors classe de la Ville de Paris.....	457
Direction des Ressources Humaines. — Désignation des membres du jury appelés à sélectionner le maître d'œuvre pour la construction d'une salle de sports et de locaux annexes et mise en accessibilité de l'école élémentaire située 16-20, rue Julien Lacroix, à Paris 20 ^e (Décision du 19 janvier 2011).....	457

Visite d'Etat en France de M. J.G. ZUMA, Président de la République d'Afrique du Sud.

Le Maire de Paris

Paris,
le 16 février 2011

NOTE

A l'attention de
*Mesdames et Messieurs les Maires d'arrondissement
et Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux
et Directeurs de la Ville de Paris*

A l'occasion de la visite d'Etat en France de M. J.G. ZUMA, Président de la République d'Afrique du Sud, les bâtiments et édifices publics se trouvant sur le parcours du cortège officiel, devront être pavés aux couleurs de la République Française et de la République d'Afrique du Sud, les mercredi 2 mars et jeudi 3 mars 2011.

Bertrand DELANOË

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction de l'Information et de la Communication (Arrêté du 9 février 2011)....	458
Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction de l'Information et de la Communication (Arrêté du 9 février 2011).....	458
Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction des Finances (Arrêté du 9 février 2011).....	459
Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Finances (Arrêté du 9 février 2011).....	459
Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction du Logement et de l'Habitat (Arrêté du 9 février 2011).....	459

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction du Logement et de l'Habitat (Arrêté du 9 février 2011).....	460
Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction de la Jeunesse et des Sports (Arrêté du 9 février 2011).....	460
Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction de la Jeunesse et des Sports (Arrêté du 9 février 2011).....	461
Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (Arrêté du 9 février 2011).....	461
Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (Arrêté du 9 février 2011).....	462
Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Affaires Culturelles (Arrêté du 9 février 2011).....	463
Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture (Arrêté du 9 février 2011).....	463
Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture (Arrêté du 9 février 2011).....	464
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise — grade d'agent de maîtrise — de la Commune de Paris, dans la spécialité équipements sportifs, ouvert à partir du 6 décembre 2010, pour huit postes.....	464
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise — grade d'agent de maîtrise — de la Commune de Paris, dans la spécialité équipements sportifs, ouvert à partir du 6 décembre 2010, pour quatre postes.....	464

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS

Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine. — Délibérations du Conseil d'Administration du jeudi 10 février 2011.....	465
---	-----

DEPARTEMENT DE PARIS

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Appel à projet — Gestion de six Centres Locaux d'Information et de Coordination (C.L.I.C.) à Paris.....	465
Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Finances) (Arrêté du 14 février 2011)...	467

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° DTPP 2011-155 abrogeant l'arrêté de fermeture au public de l'Hôtel de l'Europe sis 67, rue des Moines, à Paris 17 ^e (Arrêté du 15 février 2011).....	471
Annexe : voies et délais de recours.....	471

Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s déclaré(e)s admissibles à l'examen professionnel d'agent de surveillance de Paris principal du vendredi 4 février 2011.....	471
--	-----

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.....	472
---	-----

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.....	472
---	-----

COMMUNICATIONS DIVERSES

Poses , par la Ville de Paris, d'appareils d'éclairage public, à Paris 1 ^{er} et 2 ^e	472
---	-----

POSTES A POURVOIR

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur en chef des services techniques.....	473
--	-----

Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des services techniques.....	473
---	-----

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance de cinq postes de catégorie A (F/H) — Ingénieurs.....	473
--	-----

Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance de six postes de catégorie A (F/H) — Ingénieurs des travaux.....	473
---	-----

Direction du Logement et de l'Habitat. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des travaux.....	474
--	-----

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des travaux.....	474
---	-----

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance de deux postes de catégorie A (F/H) — Ingénieurs des travaux.....	474
---	-----

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des travaux.....	474
---	-----

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur de la Ville de Paris (F/H).....	474
--	-----

Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).....	474
---	-----

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).....	474
--	-----

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance de trois postes d'attachés d'administrations parisiennes (F/H).....	474
---	-----

Direction du Logement et de l'Habitat. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).....	475
---	-----

Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).....	475
---	-----

Direction des Achats. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).....	475
---	-----

Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).....	475
Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H)	476
Caisse des Ecoles du 17^e arrondissement. — Avis de vacance de postes d'agents de restauration scolaire (F/H).....	476

COMMISSION DU VIEUX PARIS

Extrait du compte-rendu de la séance plénière du 27 janvier 2011

Vœu au 236, rue du Faubourg Saint-Martin (10^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 27 janvier 2010 en Mairie du 3^e arrondissement sous la présidence de Mme Danièle POURTAUD, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de rénovation d'une cité ouvrière bâtie vers 1841-43, protégée au titre du P.L.U., prévoyant notamment la surélévation du bâtiment sur rue.

Considérant les qualités architecturales de l'ensemble, le bon état de conservation des façades et l'importance historique de ce programme mixte — groupant un appartement de maître et quelques dizaines de logements ouvriers conçus selon des dispositions anticipant celles de la Cité Napoléon, elle a demandé que la réhabilitation des bâtiments n'en altère pas les principales dispositions actuelles. Elle s'est ainsi opposée à la disparition de l'appartement du rez-de-chaussée sur jardin, et à tout projet de surélévation du bâtiment sur rue. Elle a également demandé que soient préservées les caractéristiques architecturales des deux principales cages d'escaliers.

La Commission a enfin émis le vœu que soit envisagée la protection de cet ensemble au titre des monuments historiques.

Vœu au 43, rue de l'Arbre Sec (1^{er} arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 27 janvier 2010 en Mairie du 3^e arrondissement sous la présidence de Mme Danièle POURTAUD, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de rénovation et d'isolation par l'extérieur de la cour d'un immeuble d'époque Louis-Philippe.

Considérant le caractère illusoire de la copie d'une modénature historique par-dessus une isolation extérieure, et compte tenu de la qualité de la façade sur cour que le projet prévoit de traiter, la Commission du Vieux Paris s'est prononcée contre une solution d'isolation par l'extérieur, et pour la conservation de la façade.

Vœu au 42, rue du Louvre (1^{er} arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 27 janvier 2010 en Mairie du 3^e arrondissement sous la présidence de Mme Danièle POURTAUD, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de réaménagement en logements sociaux de l'un des deux immeubles bâtis en 1889 par Henri Blondel en accompagnement de la Bourse de commerce le long de la rue du Louvre.

Considérant l'inadéquation fondamentale entre le type de partitions que suppose ce programme de logement social et les qualités propres de ces appartements bourgeois en grande partie conservés, la Commission a demandé que soient revues en détail les zones susceptibles d'accueillir le système de cloisonnement par « volumes » projeté par les architectes, afin que soient préservées les pièces et séquences majeures des appartements.

Vœu au 2-16, rue Sextius Michel et 1-15, rue Emériau (15^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 27 janvier 2010 en Mairie du 3^e arrondissement sous la présidence de Mme Danièle POURTAUD, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de démolition de l'ensemble construit au début des années vingt par l'architecte Camille Marion pour les besoins de l'Artillerie navale.

Considérant les qualités architecturales des façades de cet ensemble administratif, en brique et béton, le soin apporté au traitement des angles et la pertinence de son insertion urbaine, la Commission a émis le vœu que cet ensemble très cohérent soit protégé au titre du PLU.

Levée de vœu au 111-127, avenue de Flandre (19^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 27 janvier 2010 en Mairie du 3^e arrondissement sous la présidence de Mme Danièle POURTAUD, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le nouveau projet de ravalement des façades rue et cour de la résidence Artois-Flandre.

La Commission rappelant que la motivation de la protection au titre du P.L.U. visait explicitement l'aspect des façades, a considéré acceptable le projet actuel de remplacement de la pâte de verre par un matériau à base de grain de marbre teinté. Le projet permettant le maintien des effets de contrastes d'origine, elle a levé le vœu pris lors de la séance du 24 juin 2010.

VILLE DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Finances).

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris, modifiée par la délibération 2009 DAJ 8 des 11 et 12 mai 2009 ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 3 janvier 2011 nommant M. Vincent BERJOT, Directeur des Finances, à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2010 fixant l'organisation de la Direction des Finances ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2010 modifié portant délégation de signature du Maire de Paris au Directeur des Finances, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2010 désignant M. Manuel THOMAS, chef du Bureau F4 : « Service économique et social » (Budgets des Directions de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, du Développement Economique et de l'Emploi, du Logement et de l'Habitat, de la Délégation de la Politique de la Ville et

à l'Intégration, du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris) « Fonctions Support et Appui aux Directions » (Budgets de la Direction des Finances, de la Direction des Achats, de la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports, de la Direction de l'Information et de la Communication, de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction des Affaires Juridiques) à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu l'arrêté du 17 septembre 2010 désignant Mme Caroline WYBIERALA, chef du C.S.P. comptable, Pôle « Service aux Parisiens, économie et social » à compter du 1^{er} octobre 2010 ;

Vu la décision du 3 janvier 2011 désignant Mme Magali FARJAUD-PHILIP, adjointe au chef du C.S.P. comptable « Service aux Parisiens, économie et social » à compter du 3 janvier 2011 ;

Vu la décision du 23 décembre 2010 désignant M. Etienne MARCHAND, adjoint à la chef du Bureau F1 « Synthèse budgétaire de la Ville et du Département de Paris » à compter du 15 février 2011 ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris est déléguée à M. Vincent BERJOT, Directeur des Finances, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité.

La signature du Maire de Paris est également déléguée pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par leur sous-direction à :

- M. Salim BENSMAIL, Directeur Adjoint des Finances, en charge de la sous-direction des partenariats public-privé ;
- M. Cédric AUDENIS, sous-directeur des finances ;
- Mme Nathalie BIQUARD, sous-directrice de la comptabilité et des ressources ;

Et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent BERJOT, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Direction des Finances.

La signature du Maire de Paris est également déléguée pour les affaires entrant dans leurs attributions respectives aux fonctionnaires et chargés de mission dont les noms suivent :

Bureau du Contrôle de gestion rattaché directement au Directeur :

— Mlle Estelle GERMOND, chargée de Mission, chef du Bureau ;

- attestation du service fait.

SOUS-DIRECTION DES FINANCES :

Bureau F1 (Synthèse budgétaire de la Ville et du Département de Paris) :

— Mme Myriam METAIS, administratrice, chef du Bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Etienne Marchand, attaché principal d'administrations parisiennes, adjoint au chef du Bureau, Mmes Françoise PANOT, Laurence GARRIC et Coralie LEVER MATRAJA, attachées principales d'administrations parisiennes ainsi que Mme Elsa ROSSET et M. Julien CORBION, attachés d'administrations parisiennes, pour les opérations relatives à leurs secteurs d'attributions respectifs ;

- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes de la Commune de Paris ;
- attestations du service fait ;
- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- propositions de titres de recettes ;
- visa de virements de crédits budgétaires ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés, et des divers actes préparés par le bureau.

Bureau F2 « Espace public » (Budgets des Directions de l'Urbanisme, de la Voirie et des Déplacements, de la Propreté et de l'Eau, des Espaces Verts et de l'Environnement, de la Prévention et de la Protection, Budget spécial de la Préfecture de Police, et Budgets Annexes « Fonctions Support et Appui aux Directions » (Budgets du Secrétariat général du Conseil de Paris, de l'Inspection Générale, de la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information) :

— M. Fabien GIRARD, ingénieur des services techniques, chef du Bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Claire BURIEZ, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe au chef du Bureau ;

- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes de la Commune de Paris ;

- visa des virements de crédits budgétaires des budgets annexes ;
- attestations du service fait ;
- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- propositions de titres de recettes ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le bureau.

Bureau F3 : « Service aux parisiens » (Budgets des Directions des Affaires Scolaires, des Familles et de la Petite Enfance, de la Jeunesse et des Sports, des Affaires Culturelles, des Usagers, des Citoyens et des Territoires) « Fonctions Support et Appui aux Directions » (Budgets de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, de la Délégation Générale aux Relations Internationales, du Secrétariat Général, de la Délégation Générale à l'Événementiel et au Protocole, et du Cabinet du Maire) :

- M. Raphaël POLI, administrateur, chef du Bureau ;
- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement de la Commune de Paris ;
- visa des virements de crédits budgétaires ;
- attestations du service fait ;
- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- propositions de titres de recettes ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le bureau.

Bureau F4 : « Service économique et social » (Budgets des Directions de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, du Développement Economique et de l'Emploi, du Logement et de l'Habitat, de la Délégation de la Politique de la Ville et à l'Intégration, du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris) « Fonctions Support et Appui aux Directions » (Budgets de la Direction des Finances, de la Direction des Achats, de la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports, de la Direction de l'Information et de la Communication, de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction des Affaires Juridiques) :

— M. Manuel THOMAS, administrateur, chef du Bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Stéphane DELLONG, attaché principal d'administrations parisiennes, adjoint au chef du Bureau ;

- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement de la Commune de Paris ;
- visa des virements de crédits budgétaires ;
- attestations du service fait ;
- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le bureau.

Bureau F6 (Ressources Financières) :

— M. Olivier VAZELLE, administrateur, chef du Bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Richard LEBARON, attaché principal d'administrations parisiennes, adjoint au chef du

Bureau, et Mme Françoise FLEURANT-ANGBA, attachée d'administrations parisiennes, pour les opérations relatives à son secteur d'attribution ;

- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement de la Commune de Paris ;

- attestations du service fait ;
- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- propositions de titres de recettes ;
- arrêtés et décisions relatifs aux dégrèvements, non-vaieurs, restitutions sur taxe locale et indemnités aux agents des contributions ;

- avis sur les réclamations des contribuables communiquées par les services fiscaux en application des dispositions du Code général des impôts et du Livre des procédures fiscales ;

- réponses aux affaires signalées et courriers divers dans le domaine d'intervention du bureau ;

- évaluations de valeur locative ;
- avis sur les demandes de remise gracieuse ;
- autorisations de poursuites ;

Bureau F7 (Gestion Financière) :

— M. Xavier GIORGI, agent contractuel de catégorie A, chef du Bureau pour toutes compétences afférentes aux emprunts, aux emprunts garantis, à la trésorerie et aux assurances de la Ville de Paris, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe LINTANF, attaché principal d'administrations parisiennes, adjoint au chef du Bureau ;

- propositions de mandatement et pièces y afférentes ; propositions de titres de recettes ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement du chef du Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;

- pouvoir de signer tous documents afférents aux assurances ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef du Bureau ou de son adjoint à M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes, ou M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes ;

- pouvoir de signer les contrats d'emprunts (court terme et long terme) et les contrats de lignes de trésorerie ainsi que les avenants à ces contrats ;

- arrêtés relatifs à la gestion active des emprunts et des émissions obligataires (notamment et non exhaustivement pour les emprunts : réaménagements, remboursements par anticipation ; pour les émissions obligataires : rachats de titres obligataires) compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement du chef du Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes ;

- pouvoir de conclure et signer tous documents afférents aux lignes de trésorerie, aux billets de trésorerie et aux emprunts, notamment les ordres de mobilisation et de remboursement totaux ou partiels et les arbitrages entre les différentes indexations prévues aux contrats ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement du chef du Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;

- pouvoir de passer par téléphone des ordres de couverture de taux et (ou) de change et signer tous documents afférents aux opérations conclues (notamment et non exhaustivement avis de confirmation d'opération, convention cadre) ;

- pouvoir de passer par téléphone des ordres de réalisation d'émissions obligataires, placements privés, titres de créances négociables, billets de trésorerie et signer tous documents afférents à ces ordres ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement du chef du Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes ;

- pouvoir de décision en matière de placements et pouvoir de signer les documents afférents ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement du chef du Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;

- pouvoir de signer tous documents afférents aux emprunts garantis, notamment et non exhaustivement les conventions passées entre la Ville et les organismes bénéficiaires, les contrats de prêt et les actes notariés d'affectation hypothécaire signalés dans les délibérations accordant la garantie d'emprunt de la collectivité parisienne ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef du Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;

- arrêtés autorisant la réfection des titres détériorés ou la destruction de titres ; la délivrance des titres en duplicata ; le paiement des intérêts des titres frappés d'opposition et, éventuellement paiement du capital ; la réexpédition des certificats nominatifs, compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement du chef de Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;

- titres au porteur de la Ville de Paris et de l'ex-Département de la Seine délivrés en duplicata après perte, vol ou détérioration ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;

- arrêtés autorisant la restitution des cautionnements afférents aux obligations, coupons et certificats nominatifs ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes ;

- arrêtés portant versement de commissions aux établissements de crédit, aux correspondants financiers et comptables du Trésor, frais et redevances aux organismes de contrôle telle l'Autorité des Marchés Financiers, honoraires aux avocats pour leur activité de conseil ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou à M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;

- certificats administratifs relatifs aux emprunts, compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou à M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;

- extraits de tableaux d'amortissement appuyant les propositions de mandatements des charges d'emprunts émis ou contractés par la Ville de Paris et l'ex-Département de la Seine ou garanties d'emprunts, compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou à M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;

- états et arrêtés de recouvrement des charges des emprunts sur les bénéficiaires, compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou à M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;

- arrêtés constatant l'exécution du service des emprunts émis à l'étranger, compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou à M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;

- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes prépa-

rés par le bureau ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou à M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;

- arrêté des mémoires de dépenses et attestations du service fait ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou à M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes.

SOUS-DIRECTION DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE :

Bureau des Sociétés d'Economie Mixte :

— M. Wilfried WITTMANN, ingénieur des services techniques, chef du Bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Marina ALCALDE-IRISSON, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef du Bureau ;

- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- attestations du service fait ;
- propositions de titres de recettes ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés dans le cadre de ses attributions.

Bureau des Modes de Gestion :

— M. Stéphane LAGIER, administrateur, chef du Bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Abdelrahme BENDAIRA, attaché principal d'administrations parisiennes, et Mme Solveig MONDY, chargée de Mission ;

- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- attestations du service fait ;
- propositions de titres de recettes ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés dans le cadre de ses attributions.

Service des « Concessions » :

Bureau des Etablissements Concédés (3 sections) :

— Mme Laurence BERRY, attachée principale d'administrations parisiennes, chef de Bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mmes Chloé LOMBARD et Catherine DENEU, attachées d'administrations parisiennes pour leurs sections respectives ;

Arrêtés, actes et décisions concernant :

- l'application des contrats relatifs à l'utilisation du domaine public ;
- les mises en recouvrement des redevances, les dégrèvements y afférents et les pénalités ;
- les mémoires de dépenses et du service fait ;
- les propositions de mandatement ;
- les délégations des crédits de travaux ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et divers actes préparés par le service.

Bureau de l'Espace Urbain Concédé (2 sections) :

— M. Laurent BIRON, chef du Bureau de l'Espace Urbain Concédé, et en cas d'empêchement Mlle Véronique BULTEAU, attachée principale d'administrations parisiennes, et M. Didier PETIT, ingénieur divisionnaire des travaux pour leurs sections respectives ;

Arrêtés, actes et décisions concernant :

- l'application des contrats relatifs à l'utilisation du domaine public ;
- l'application de la réglementation relative aux kiosques ;
- les mises en recouvrement des redevances, les dégrèvements y afférents et les pénalités ;
- les mémoires de dépenses et du service fait ;
- les propositions de mandatement ;
- les délégations des crédits de travaux ;

- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et divers actes préparés par le service.

SOUS-DIRECTION DE LA COMPTABILITE ET DES RESSOURCES :

En cas d'absence ou d'empêchement de la sous-directrice de la comptabilité et des ressources, Mme Michèle BOISDRON, administratrice, chef du Bureau des procédures et de l'expertise comptables ; M. Olivier GALIN, M. Pascal ROBERT et Mme Caroline WYBIERALA, attachés principaux d'administrations parisiennes, pour leur Centre de Service Partagé respectivement Pôle « Espace Public », Pôle « Fonctions Support », Pôle « Service aux Parisiens, économie et social » ; Mme Nathalie GATTO MONTICONE, attachée d'administrations parisiennes, chef du Bureau des ressources humaines et des affaires générales, ainsi que Mme Muriel SLAMA, chargée de Mission, chef de la Mission informatique pour son secteur d'attribution ;

Bureau des procédures et de l'expertise comptables :

— Mme Michèle BOISDRON, administratrice, chef du Bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Vincent CUVELIER, attaché principal d'administrations parisiennes, adjoint au chef du Bureau. La délégation est également donnée à Mme Aliette DUBREUIL, chargée de Mission, M. Jacques DE SURREL et M. Thierry LATOUR, attachés principaux d'administrations parisiennes, respectivement chefs des Pôles « Méthode et Qualité des Dépenses », « Production et Certification des Comptes », et « Méthodes et Qualité des Recettes », ainsi qu'à Mme Elisabeth GODON, attachée d'administrations parisiennes, pour les opérations relatives à leur secteur d'attribution ;

- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes de la Commune de Paris ;

- bordereaux, mandats et pièces justificatives y annexées ;

- bordereaux, titres de recettes et pièces justificatives y annexées ;

- arrêtés et décisions relatifs aux dégrèvements, non-valeurs, restitutions sur taxe locale et indemnités aux agents des contributions ;

- avis sur les demandes de remise gracieuse ;

- autorisations de poursuites ;

- arrêtés des mémoires de dépenses et attestations du service fait ;

- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;

- propositions de titres de recettes et pièces y afférentes ;

- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le bureau.

Uniquement en ce qui concerne les régies placées sous l'autorité directe de la Direction des Finances :

- pièces justificatives en recettes et en dépenses produites à l'appui des arrêtés concernant les régies ;

- arrêtés modifiant l'acte de nomination des régisseurs et portant notamment sur la détermination des fonds manipulés, sur la fixation du montant de cautionnement du taux de l'indemnité de responsabilité, de la nomination des suppléants ;

- arrêtés portant désignation des sous-régisseurs et des mandataires.

Centre de Services Partagés comptable (C.S.P.) Pôle « Espace Public » :

— M. Olivier GALIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du Centre, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Isabelle JAMES, attachée d'administrations parisiennes ;

- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;

- propositions de titres de recettes et pièces y afférentes ;

- courriers aux tiers ;

- certificats administratifs.

Centre de Services Partagés comptable (C.S.P.) Pôle « Fonctions Support » :

— M. Pascal ROBERT, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du Centre, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Gaëtane BACCARINI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;

- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- propositions de titres de recettes et pièces y afférentes ;
- courriers aux tiers ;
- certificats administratifs.

Centre de Services Partagés comptable (C.S.P.) Pôle « Service aux Parisiens, économie et social » :

— Mme Caroline WYBIERALA, attachée principale d'administration, chef du Centre, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Magali FARJAUD-PHILIP, ingénieur divisionnaire ;

- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- propositions de titres de recettes et pièces y afférentes ;
- courriers aux tiers ;
- certificats administratifs.

Bureau des ressources humaines et des affaires générales :

— Mme Nathalie GATTO MONTICONE, attachée d'administrations parisiennes, chef du Bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Virginie GAGNAIRE, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef du Bureau ;

- tous actes de gestion des personnels préparés par le service placé sous son autorité pour la Direction des Finances ;
- attestation du service fait ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés, et des divers actes préparés par le bureau ;
- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement de la Commune de Paris ;
- visa des virements de crédits budgétaires ;
- bons de commandes et ordres de services, dans la limite de 45 000 € H.T. ;
- préparation, passation et exécution des marchés à procédure adaptée (art. 28 du Code des marchés publics — C.M.P.) dont le montant est inférieur ou égal à 45 000 € H.T. ;
- copie et attestation délivrées en application de l'article 108 du Code des marchés publics ;
- arrêtés des mémoires de dépenses et attestations du service fait ;
- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- propositions de titres de recettes.

Mission informatique :

— Mme Muriel SLAMA, chargée de Mission, chef de la Mission informatique ;

- actes ou décisions concernant le règlement des mémoires de dépenses et attestations du service fait.

Art. 2. — Les dispositions de l'article précédent ne sont toutefois pas applicables aux affaires ci-après énumérées :

1. actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;
2. arrêtés pris en application de la loi du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les Départements, les Communes et les établissements publics ;
3. décisions prononçant des peines disciplinaires supérieures au 1^{er} groupe ;

4. arrêtés de remboursement de frais ou de paiement d'indemnités ou de dommages-intérêts à l'occasion d'actes ou de faits ayant engagé la responsabilité du Département de Paris lorsque la somme dépasse 760 € par personne indemnisée ;

5. ordres de mission pour les déplacements du Directeur ;

6. mémoires de défense ou recours pour excès de pouvoir ;

7. arrêtés portant fixation de redevances appliquées sur les usagers des établissements d'approvisionnement lorsque les redevances sont perçues par des concessionnaires de service ou à leur profit.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté du 15 mars 2010 modifié portant délégation de signature du Maire de Paris au Directeur des Finances, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs sont abrogées par celui-ci, qui s'y substitue.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 5. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris,

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 14 février 2011

Bertrand DELANOË

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2011-012 réglementant, à titre provisoire, la circulation des cycles et le stationnement rue Charlot, à Paris 3^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-25, R. 417-10 et R. 431-9 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2010-128 du 24 juin 2010 portant création d'une zone 30 dans le périmètre du quartier « Bretagne », à Paris 3^e arrondissement, en remplacement d'une zone 30 existante ;

Vu l'arrêté municipal n° STV 1/2011-017 du 10 février 2011 abrogeant l'arrêté municipal n° STV 1/2011-011 du 3 février 2011 et réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue Charlot, à Paris 3^e arrondissement ;

Considérant que des travaux doivent être entrepris rue Charlot, à Paris 3^e et qu'il est nécessaire d'y réglementer provisoirement la circulation des cycles et le stationnement ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux (dates prévisionnelles des travaux : du 12 janvier 2011 au 16 décembre 2013 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Le double sens cyclable rue Charlot, à Paris 3^e arrondissement, est interdit provisoirement, dans sa partie comprise entre le boulevard du Temple et la place Olympe de Gouges. En conséquence, les vélos sont autorisés à circuler dans le sens de la circulation générale instauré par l'arrêté municipal n° STV 1/2011-017 susvisé.

Art. 2. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 3^e arrondissement :

— Charlot (rue) : côté pair, au droit du n° 42.

Art. 3. — Les mesures citées aux articles précédents seront applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose des signalisations correspondantes.

Art. 4. — Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 février 2011

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'arrondissement,
Adjoint au Chef de la 1^{re} Section Territoriale
de Voirie*

Didier LANDREVIE

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2011-019 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Milton, à Paris 9^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Considérant que des travaux doivent être entrepris rue de l'Agent Bailly, à Paris 9^e et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation sur une section de la rue Milton ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux (dates prévisionnelles des travaux : du 21 février au 21 mai 2011 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 9^e arrondissement :

— Milton (rue) : côté pair, au droit du n° 22.

Art. 2. — La mesure citée à l'article précédent sera applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose des signalisations correspondantes.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 février 2011

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'arrondissement,
Adjoint au Chef de la 1^{re} Section Territoriale
de Voirie*

Didier LANDREVIE

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2011-016 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement dans une voie du 13^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux du tramway ET3, il convient de modifier provisoirement les règles de stationnement sur un tronçon de la rue Regnault, à Paris 13^e arrondissement ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux prévus du 21 février au 4 mars 2011 ;

Sur proposition de la Directrice de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, pendant la durée des travaux, dans la rue Regnault, à Paris 13^e arrondissement :

— Regnault (rue) :

- côté pair, au droit des n^{os} 20 à 28, côté Paris (suppression de 13 places de stationnement) ;

- côté impair, en vis-à-vis du n° 20, côté banlieue (suppression 4 places de stationnement).

Art. 2. — Les mesures de l'article précédent seront applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose des signalisations correspondantes.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2011

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef,
Chef du Service des déplacements*

Thierry LANGE

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2011-017 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans plusieurs voies du 19^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux du tramway ET3, il convient de modifier provisoirement les règles de stationnement dans la rue des Marchais et dans l'avenue de la Porte Brunet et de neutraliser l'accès de l'avenue de la Porte Brunet au

niveau de son intersection avec le boulevard d'Algérie, à Paris dans le 19^e arrondissement ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (date prévisionnelle des travaux du 7 mars au 28 avril 2011 inclus) ;

Sur proposition de la Directrice de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans les voies suivantes du 19^e arrondissement :

— Marchais (rue des) :

- côté impair, au droit du n° 1 au n° 7 (suppression de 11 places de stationnement) ;

— Brunet (avenue de la Porte) :

- côté pair, au droit du n° 18 (suppression de 2 places de stationnement).

Art. 2. — La voie suivante à Paris 19^e arrondissement est mise en impasse, à titre provisoire :

— Brunet (avenue de la Porte) : côté périphérie, à l'intersection avec le boulevard d'Algérie.

Art. 3. — Les mesures des articles 1 et 2 sont applicables jusqu'à la dépose des signalisations correspondantes.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2011

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Ingénieur en Chef,
Chef du Service des déplacements
Thierry LANGE

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2011-018 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement dans une voie du 20^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux du tramway ET3, il convient de modifier provisoirement les règles de stationnement sur un tronçon de la rue Harpignies, à Paris 20^e arrondissement ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux prévus du 17 février au 25 mars 2011 ;

Sur proposition de la Directrice de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, pen-

dant la durée des travaux, dans la rue Harpignies, à Paris dans le 20^e arrondissement :

— Harpignies (rue) :

- côté pair, au droit du n° 2 (suppression de 7 places de stationnement).

Art. 2. — Les mesures de l'article précédent seront applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose des signalisations correspondantes.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2011

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Ingénieur en Chef,
Chef du Service des déplacements
Thierry LANGE

Direction des Ressources Humaines. — Maintien en détachement d'une administratrice hors classe de la Ville de Paris.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2011 ;

— Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, administratrice hors classe de la Ville de Paris, est maintenue en position de détachement auprès du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, sur un emploi de sous-directeur, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} février 2011.

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des membres du jury appelés à sélectionner le maître d'œuvre pour la construction d'une salle de sports et de locaux annexes et mise en accessibilité de l'école élémentaire située 16-20, rue Julien Lacroix, à Paris 20^e.

Sont désignées pour participer au jury appelé à sélectionner le maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une salle de sports et de locaux annexes et mise en accessibilité de l'Ecole élémentaire — 16-20, rue Julien Lacroix, 75020 Paris :

Personnalités désignées :

— Mme Muriel ROMEO/HARDY, Directrice de l'Ecole élémentaire,

— Mme Ghislaine LOBRY, Direction des Affaires Scolaires,

— M. Jacques MONTHIOUX, Direction du Patrimoine et de l'Architecture.

Personnes qualifiées :

— Mme Gaëlle HAMONIC,

— M. Benoît JALLON,

— M. Bruno MADER,

— Mme Stéphanie MEHL,

— Mme Sandra PLANCHEZ.

Fait à Paris, le 19 janvier 2011

Le Président du Jury
Jean VUILLERMOZ

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction de l'Information et de la Communication.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération DRH 97-12 en date des 24 et 25 mars 1997 instituant un Comité Technique Paritaire de la Commune de Paris et des Comités Techniques Paritaires de Directions et de Services, modifiée par la délibération DRH 2008-24 réorganisant certains Comités Techniques Paritaires ;

Vu l'arrêté du 11 février 2009 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales aux Comités Techniques Paritaires et aux Comités d'Hygiène et de Sécurité de la Commune et du Département de Paris ;

Vu la demande du syndicat CFDT en date du 23 décembre 2010 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants du personnel pour siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction de l'Information et de la Communication :

En qualité de titulaires :

- Mme Odile BONVARLET
- M. Bertrand VINCENT
- M. Stéphan CABARET
- M. Raoul COMTE
- M. Sébastien NGUYEN VAN TAM.

En qualité de suppléants :

- M. Henry REMY
- Mme Sophie OLLIVIER
- Mme Patricia ANGER
- Mme Marie-Pierre JEANNIN
- M. Marc OUZOUNIAN

Art. 2. — L'arrêté du 10 septembre 2010 désignant les représentants du personnel au Comité Technique Paritaire de la Direction de l'Information et de la Communication est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et la Directrice de l'Information et de la Communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 février 2011

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
Le Directeur des Ressources Humaines
Thierry LE GOFF

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction de l'Information et de la Communication.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DRH 1997-8 en date des 24 et 25 mars 1997 instituant des Comités d'Hygiène et de Sécurité auprès des Comités Techniques Paritaires de directions et de services, modifiée par la délibération DRH 2008-25 réorganisant certains Comités d'Hygiène et de Sécurité ;

Vu l'arrêté du 11 février 2009 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales aux Comités Techniques Paritaires et aux Comités d'Hygiène et de Sécurité de la Commune et du Département de Paris ;

Vu la demande du syndicat CFDT en date du 23 décembre 2010 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants du personnel pour siéger au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction de l'Information et de la Communication :

En qualité de titulaires :

- M. Bertrand VINCENT
- Mme Odile BONVARLET
- M. Stéphan CABARET
- M. Raoul COMTE
- M. Marc OUZOUNIAN.

En qualité de suppléants :

- M. Christophe DEPARIS
- Mme Sophie OLLIVIER
- Mme Patricia ANGER
- Mme Marie-Pierre JEANNIN
- M. Sébastien NGUYEN VAN TAM.

Art. 2. — L'arrêté du 10 septembre 2010 désignant les représentants du personnel au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction de l'Information et de la Communication est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et la Directrice de l'Information et de la Communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 février 2011

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
Le Directeur des Ressources Humaines
Thierry LE GOFF

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction des Finances.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération DRH 97-12 en date des 24 et 25 mars 1997 instituant un Comité Technique Paritaire de la Commune de Paris et des Comités Techniques Paritaires de directions et de services, modifiée par la délibération DRH 2008-24 réorganisant certains Comités Techniques Paritaires ;

Vu l'arrêté du 11 février 2009 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales aux Comités Techniques Paritaires et aux Comités d'Hygiène et de Sécurité de la Commune et du Département de Paris ;

Vu la demande du syndicat CFDT en date du 23 décembre 2010 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants du personnel pour siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction des Finances :

En qualité de titulaires :

- M. Hervé STRAGLIATI
- M. Bertrand LECHENET
- M. Jacques DE SURREL
- M. Mourad ABDOUN BOUKHLAFA.

En qualité de suppléants :

- M. Ivan BAISTROCCHI
- Mme Brigitte LELARGE
- Mme Marie Odile DE BERRY MATHIEU
- Mme Nathalie TOULUCH.

Art. 2. — L'arrêté du 20 février 2009 désignant les représentants du personnel au Comité Technique Paritaire de la Direction des Finances est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 février 2011

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Thierry LE GOFF

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Finances.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du

26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DRH 1997-8 en date des 24 et 25 mars 1997 instituant des Comités d'Hygiène et de Sécurité auprès des Comités Techniques Paritaires de directions et de services, modifiée par la délibération DRH 2008-25 réorganisant certains Comités d'Hygiène et de Sécurité ;

Vu l'arrêté du 11 février 2009 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales aux Comités Techniques Paritaires et aux Comités d'Hygiène et de Sécurité de la Commune et du Département de Paris ;

Vu la demande du syndicat CFDT en date du 23 décembre 2010 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants du personnel pour siéger au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Finances :

En qualité de titulaires :

- M. Hervé STRAGLIATI
- M. Bertrand LECHENET
- M. Jacques DE SURREL
- M. Mourad ABDOUN BOUKHLAFA.

En qualité de suppléants :

- M. Ivan BAISTROCCHI
- Mme Brigitte LELARGE
- Mme Marie Odile DE BERRY MATHIEU
- Mme Nathalie TOULUCH.

Art. 2. — L'arrêté du 20 février 2009 désignant les représentants du personnel au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Finances est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 février 2011

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Thierry LE GOFF

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction du Logement et de l'Habitat.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération DRH 97-12 en date des 24 et 25 mars 1997 instituant un Comité Technique Paritaire de la Commune de Paris et des Comités Techniques Paritaires de directions et de services modifiée par la délibération DRH 2008-24 réorganisant certains Comités Techniques Paritaires ;

Vu l'arrêté du 11 février 2009 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales aux Comités Techniques Paritaires et aux Comités d'Hygiène et de Sécurité de la Commune et du Département de Paris ;

Vu la demande du syndicat CFDT en date du 7 janvier 2011 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants du personnel pour siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction du Logement et de l'Habitat :

En qualité de titulaires :

- M. Baudouin BORIE
- Mme Véronique FRADKINE
- Mme Dominique BOULLE
- M. Jean-Marc LEYRIS
- Mme Nathalie TOULUCH.

En qualité de suppléants :

- M. Jean-Claude BARDZINSKI
- M. Damien CARRIERE
- Mme Brigitte LELARGE
- M. Patrice CARBUCCIA
- M. Sylvain GENTY.

Art. 2. — L'arrêté du 20 février 2009 désignant les représentants du personnel au Comité Technique Paritaire de la Direction du Logement et de l'Habitat est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur du Logement et de l'Habitat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 février 2011

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Thierry LE GOFF

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction du Logement et de l'Habitat.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DRH 1997-8 en date des 24 et 25 mars 1997 instituant des Comités d'Hygiène et de Sécurité auprès des

Comités Techniques Paritaires de directions et de services modifiée par la délibération DRH 2008-25 réorganisant certains Comités d'Hygiène et de Sécurité ;

Vu l'arrêté du 11 février 2009 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales aux Comités Techniques Paritaires et aux Comités d'Hygiène et de Sécurité de la Commune et du Département de Paris ;

Vu la demande du syndicat CFDT en date du 7 janvier 2011 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants du personnel pour siéger au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction du Logement et de l'Habitat :

En qualité de titulaires :

- M. Baudouin BORIE
- M. Patrick QUILFEN
- Mme Dominique BOULLE
- M. Patrice CARBUCCIA
- M. Sylvain GENTY.

En qualité de suppléants :

- Mlle Séverine GAUDON
- M. David DAHAN
- Mme Brigitte LELARGE
- Mlle Malika BOUCHEKIF
- Mme Nathalie TOULUCH.

Art. 2. — L'arrêté du 20 février 2009 désignant les représentants du personnel au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction du Logement et de l'Habitat est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur du Logement et de l'Habitat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 février 2011

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Thierry LE GOFF

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération DRH 97-12 en date des 24 et 25 mars 1997 instituant un Comité Technique Paritaire de la Commune de Paris et des Comités Techniques Paritaires de directions et de services modifiée par la délibération DRH 2008-24 réorganisant certains Comités Techniques Paritaires ;

Vu l'arrêté du 11 février 2009 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales aux Comités Techniques Paritaires et aux Comités d'Hygiène et de Sécurité de la Commune et du Département de Paris ;

Vu la demande du syndicat CFDT en date du 7 janvier 2011 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants du personnel pour siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction de la Jeunesse et des Sports :

En qualité de titulaires :

- M. Marc SPEDINI
- M. Philippe AUJOUANNET
- M. Thierry HUBSWERLIN
- M. Yves BROCHERIEU
- M. Aristide ROLET
- M. Marcel HABAINOU
- M. Rabah OULD AROUSSI
- M. Henri DAVID
- M. Vincent ROCHE
- M. Dominique VINCENTI.

En qualité de suppléants :

- M. Frédéric ROOS
- M. Papa SALY KANE
- M. Georges DOMERGUE
- M. Jean-Luc DION
- M. Yves MARTIN
- M. Claude GAMEL
- M. Frédéric DOYEN
- M. Mohammed BOUFELJA
- M. Philippe GAINARD
- M. Mustafa REBADJ.

Art. 2. — L'arrêté du 28 décembre 2010 désignant les représentants du personnel au Comité Technique Paritaire de la Direction de la Jeunesse et des Sports est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et la Directrice de la Jeunesse et des Sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 février 2011

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Thierry LE GOFF

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DRH 1997-8 en date des 24 et 25 mars 1997 instituant des Comités d'Hygiène et de Sécurité auprès des Comités Techniques Paritaires de directions et de services modifiée par la délibération DRH 2008-25 réorganisant certains Comités d'Hygiène et de Sécurité ;

Vu l'arrêté du 11 février 2009 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales aux Comités Techniques Paritaires et aux Comités d'Hygiène et de Sécurité de la Commune et du Département de Paris ;

Vu la demande du syndicat FO en date du 31 janvier 2011 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants du personnel pour siéger au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction de la Jeunesse et des Sports :

En qualité de titulaires :

- M. Sylvain MARROIG
- M. Papa Saly KANE
- M. Stéphane GAUTHEROT
- M. William BOUFFE
- M. Aristide ROLET
- M. Arnisse ROBERT
- M. Claude YACE
- M. Jean-Louis ALIAGA
- M. Laurent DIOT
- M. Dominique VINCENTI.

En qualité de suppléants :

- M. Fabien CHAUVET
- M. Thierry HUBSWERLIN
- M. Thierry CHOPARD
- M. Frédéric ROOS
- M. Marcel HABAINOU
- M. Claude GAMEL
- M. Rabah OULD AROUSSI
- M. Alain DINAL
- M. Joubert Clément CALMEL
- M. Bruno SAINT-AMAND.

Art. 2. — L'arrêté du 28 décembre 2010 désignant les représentants du personnel au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction de la Jeunesse et des Sports est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et la Directrice de la Jeunesse et des Sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 février 2011

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Thierry LE GOFF

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du

26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération DRH 97-12 en date des 24 et 25 mars 1997 instituant un Comité Technique Paritaire de la Commune de Paris et des Comités Techniques Paritaires de directions et de services modifiée par la délibération DRH 2008-24 réorganisant certains Comités Techniques Paritaires ;

Vu l'arrêté du 11 février 2009 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales aux Comités Techniques Paritaires et aux Comités d'Hygiène et de Sécurité de la Commune et du Département de Paris ;

Vu la demande du syndicat CFDT en date du 7 janvier 2011 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants du personnel pour siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé :

En qualité de titulaires :

- Mme Maria ASSOULINE
- M. Boris VETIER
- M. Nicolas LEFEBVRE
- Mme Annie LE GALLOUDEC
- Mlle Frédérique MARECHAL
- Mlle Mathilde DAUPHIN
- Mme Gaëlle LE PIRONNEC
- Mme Mireille BAKOUZOU
- Mme Marielle TEMPORAL
- M. Thierry NOEL.

En qualité de suppléants :

- M. Pierre DJIKI
- M. Jacques MAGOUTIER
- Mme Emilie PINTADO
- Mme Sylvia DONERO
- Mme Françoise PATHIER
- Mme Claudine GRAINDORGE
- M. David SIMON
- M. Claire JOUVENOT
- Mme Marième LÔ
- M. Marco DURAND.

Art. 2. — L'arrêté du 5 juillet 2010 désignant les représentants du personnel au Comité Technique Paritaire de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 février 2011

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Thierry LE GOFF

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DRH 1997-8 en date des 24 et 25 mars 1997 instituant des Comités d'Hygiène et de Sécurité auprès des Comités Techniques Paritaires de directions et de services modifiée par la délibération DRH 2008-25 réorganisant certains Comités d'Hygiène et de Sécurité ;

Vu l'arrêté du 11 février 2009 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales aux Comités Techniques Paritaires et aux Comités d'Hygiène et de Sécurité de la Commune et du Département de Paris ;

Vu la demande du syndicat CFDT en date du 7 janvier 2011 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants du personnel pour siéger au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé :

En qualité de titulaires :

- M. Pierre DJIKI
- Mlle Maud MENDES DA COSTA
- M. Nicolas LEFEBVRE
- M. Sylvain FOULIGNY
- Mlle Frédérique MARECHAL
- Mme Mathilde DAUPHIN
- Mlle Claire JOUVENOT
- Mme Gaëlle LE PIRONNEC
- Mme Esther LELLOUCHE
- M. Marc MAUPIN.

En qualité de suppléants :

- Mme Maria ASSOULINE
- Mme Marie-Claude DEMESSINE
- Mme Florence LORIEUX
- M. Olivier GARRET
- Mme Aylene ONGER-NORIEGA
- Mme Claudine GRAINDORGE
- M. David SIMON
- M. Pierre GRALL
- Mlle Pascale MIMOUN
- M. François LING.

Art. 2. — L'arrêté du 6 mai 2010 désignant les représentants du personnel au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé sont

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 février 2011

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Thierry LE GOFF

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Affaires Culturelles.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DRH 1997-8 en date des 24 et 25 mars 1997 instituant des Comités d'Hygiène et de Sécurité auprès des Comités Techniques Paritaires de directions et de services modifiée par la délibération DRH 2008-25 réorganisant certains Comités d'Hygiène et de Sécurité ;

Vu l'arrêté du 11 février 2009 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales aux Comités Techniques Paritaires et aux Comités d'Hygiène et de Sécurité de la Commune et du Département de Paris ;

Vu la demande du syndicat CFTC en date du 10 janvier 2011 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants du personnel pour siéger au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Affaires Culturelles :

En qualité de titulaires :

- Mme Agnès DUTREVIS
- Mlle Marie Claude SEMEL
- M. Gaël LEGRAND
- M. Philippe LERCH
- M. Jean François BARGOT
- M. Armand BURGUIERE
- M. Christian TAMBY
- Mlle Françoise LILAS
- Mlle Nadine LEMOULE
- M. Christian LEJEUNE.

En qualité de suppléants :

- M. Bernard ALAND
- Mme Latifa HAMMAMI
- Mme Christine HANSMA
- Mme Claude WOLF
- Mme Laure VERENE LETHEL
- Mme Marie-Laure RISTERUCCI
- Mme Véronique SAUTET
- Mme Martine BOUSSOUSSOU
- M. Dominique QUENEHEN
- M. Jack PAILLET.

Art. 2. — L'arrêté du 27 octobre 2009 désignant les représentants du personnel au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Affaires Culturelles est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et la Directrice des Affaires Culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 février 2011

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Thierry LE GOFF

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération DRH 97-12 en date des 24 et 25 mars 1997 instituant un Comité Technique Paritaire de la Commune de Paris et des Comités Techniques Paritaires de directions et de services modifiée par la délibération DRH 2008-24 réorganisant certains Comités Techniques Paritaires ;

Vu l'arrêté du 11 février 2009 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales aux Comités Techniques Paritaires et aux Comités d'Hygiène et de Sécurité de la Commune et du Département de Paris ;

Vu la demande du syndicat CGT en date du 27 janvier 2011 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants du personnel pour siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture :

En qualité de titulaires :

- M. Patrick AMIABLE
- M. Didier DUCHENE
- M. Gilles KURNIKOWSKI
- M. Maurice TYMEN
- Mme Christiane LE BRAS
- M. Philippe CAUCHIN
- M. Thierry GRANGER
- M. Serge IFRAH.

En qualité de suppléants :

- M. Robert AVARE
- M. Pablo GARCIA
- M. Gilles PENON
- M. Loïc VILNET
- M. Gilles MOINE
- M. Patrick BONNEROT

- M. Luc ZWYSIG
- M. Olivier BATAILLARD.

Art. 2. — L'arrêté du 22 novembre 2010 désignant les représentants du personnel au Comité Technique Paritaire de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur du Patrimoine et de l'Architecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 février 2011

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Thierry LE GOFF

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DRH 1997-8 en date des 24 et 25 mars 1997 instituant des Comités d'Hygiène et de Sécurité auprès des Comités Techniques Paritaires de directions et de services modifiée par la délibération DRH 2008-25 réorganisant certains Comités d'Hygiène et de Sécurité ;

Vu l'arrêté du 11 février 2009 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales aux Comités Techniques Paritaires et aux Comités d'Hygiène et de Sécurité de la Commune et du Département de Paris ;

Vu la demande du syndicat CGT en date du 27 janvier 2011 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants du personnel pour siéger au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture :

En qualité de titulaires :

- M. Joël BRIDIER
- M. Jacques CANSOULINE
- M. Franck DAUTUN
- M. Eric OUANNA
- M. Philippe GOUVERNEUR
- M. Philippe CAUCHIN
- M. Luc ZWYSIG
- M. Olivier BATAILLARD.

En qualité de suppléants :

- M. Loïc VILNET
- M. Fabrice GAUTRON
- M. Gilles KURNIKOWSKI
- M. Maurice TYMEN
- Mme Blanche D'AGOSTINO
- M. Patrick BONNEROT
- M. Thierry GRANGER
- M. Alfousseynou DIAKHITE.

Art. 2. — L'arrêté du 25 mai 2010 désignant les représentants du personnel au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur du Patrimoine et de l'Architecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 février 2011

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Thierry LE GOFF

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise — grade d'agent de maîtrise — de la Commune de Paris, dans la spécialité équipements sportifs, ouvert à partir du 6 décembre 2010, pour huit postes.

- 1 — M. MANZANO Sébastien
- 2 — M. MICHELI Guillaume
- 3 — Mlle BOUDARRAOUI Sauade
- 4 — M. JEAN PHILIPPE Jacques.

Arrête la présente liste à 4 (quatre) noms.

Fait à Paris, le 8 février 2011

Le Président du Jury

Catherine FERREOL

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise — grade d'agent de maîtrise — de la Commune de Paris, dans la spécialité équipements sportifs, ouvert à partir du 6 décembre 2010, pour quatre postes.

- 1 — M. KHARRAT Slim
- 2 — Mlle LASNE Amalie
- 3 — M. GONCALVES David
- 4 — M. ALAND Albert.

Arrête la présente liste à 4 (quatre) noms.

Fait à Paris, le 8 février 2011

Le Président du Jury

Catherine FERREOL

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine. — Délibérations du Conseil d'Administration du jeudi 10 février 2011.

Les délibérations prises par le Conseil d'Administration de l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine, lors de sa séance du jeudi 10 février 2011, sont affichées à l'Hôtel de Ville de Paris et peuvent être consultées au 8, rue Villiot, 75012 Paris, 11^e étage, Bureau 1113.

Ces délibérations portent sur les objets suivants :

Conseil :

- Délibération approuvant la décision modificative n° 1 du budget d'investissement pour l'exercice 2011 ;
- Délibération fixant les modalités pour la souscription d'emprunts au cours de l'exercice 2011 ;
- Délibération autorisant la saisine de M. le Préfet de Paris, aux fins de déclarer d'intérêt général les ouvrages de l'Institution pour le soutien d'étiage sur le bassin amont de la Seine et de demander la participation des bénéficiaires aux dépenses d'exploitation, d'entretien et d'aménagement des lacs-réservoirs de Pannecière, Seine, Marne et Aube ;
- Délibération relative au financement de l'opération de réhabilitation par confortement du barrage de Pannecière ;
- Délibération créant l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services techniques de l'Institution ;
- Délibération autorisant la création d'emplois et mettant en cohérence le tableau des effectifs ;
- Délibération fixant le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement ;
- Délibération autorisant la signature d'un avenant n° 1 au marché passé avec la Société PROXIMUM Groupe dans le cadre de l'organisation du salon PREVIRISQ ;
- Communication relative aux marchés et accords cadres passés au cours de l'année 2010 en application de la délibération n° 2008-3 du 29 mai 2008 modifiée par la délibération n° 2009-21 du 25 juin 2009 donnant délégation au Président ;
- Délibération autorisant la création d'un emploi occasionnel.

DEPARTEMENT DE PARIS

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE
ET DE LA SANTÉ

Appel à projet

Gestion de six Centres Locaux d'Information et de Coordination (C.L.I.C.) à Paris

Le présent appel à projet est publié en application du décret 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du Code de l'action sociale et des familles. Il s'inscrit dans le calendrier prévisionnel des appels à projet publié le 15 février 2011 par le Département de Paris. En effet, l'autorisation et le financement des C.L.I.C. relèvent de la compétence unique du Conseil Général.

L'appel à projet vise à susciter des candidatures pour la gestion d'un ou plusieurs des six Centres Locaux d'Information et de Coordination parisiens (appelés Points Paris Émeraude/C.L.I.C. à Paris), services relevant de l'article L. 312-1 11° du Code de l'action sociale et des familles.

Les C.L.I.C. sont des « structures à vocation pluridisciplinaire qui prennent en compte tous les aspects de la vie quotidienne des personnes âgées, qu'ils touchent aux soins, à l'accompagnement de la personne, à la qualité et au confort d'usage du bâti

(environnement/habitat) ainsi qu'à la vie sociale, culturelle et citoyenne » (circulaire n° DAS/RV2/2000/310 du 6 juin 2000).

1. Objet de l'appel à projet :

En 2007, les Parisiens de 60 ans ou plus sont 417 500, soit 19 % de la population. Près de 100 000 d'entre eux ont 80 ans ou plus. Parmi eux, 28 000 bénéficient de l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (dont 16 000 à domicile).

Pour être à même de répondre aux besoins de ces seniors, le Département de Paris a fait du renforcement des plates-formes gérontologiques locales un des axes de sa politique gérontologique, en l'inscrivant dans son schéma « Paris et ses aînés 2006-2011 ». Sur le territoire parisien, la mission générale de coordination gérontologique est assurée à ce jour par 15 Centres Locaux d'Information et de Coordination (C.L.I.C.), dénommés « Points Paris Émeraude » (P.P.E.), qui couvrent les 20 arrondissements de Paris.

Depuis sa mise en place en 2000, le dispositif des P.P.E./C.L.I.C. est progressivement monté en puissance en se professionnalisant et en améliorant très sensiblement le service rendu aux seniors parisiens : les P.P.E./C.L.I.C. ont diversifié leurs actions, renforcé les prises en charge, ancré l'articulation avec les professionnels du secteur social et du secteur sanitaire.

Cependant, au-delà des difficultés liées à l'accroissement continu des demandes qui leur sont adressées, le dispositif en place montre aujourd'hui ses limites. Celles-ci sont liées principalement à un découpage territorial inégal, à la taille réduite des équipes et à l'hétérogénéité des pratiques. Elles se traduisent par des disparités fortes entre les territoires.

Face à ces constats, une réorganisation d'ensemble du dispositif est apparue nécessaire, incluant une redéfinition des territoires d'intervention, une actualisation des missions et des objectifs, et une affirmation du rôle des P.P.E./C.L.I.C. dans l'articulation des intervenants sociaux, médico-sociaux et sanitaires.

En conséquence, le Département de Paris, conformément aux objectifs du Schéma gérontologique « Paris et ses Aînés 2006-2011 », lance un appel à projet pour la gestion de six centres d'information et de coordination. La mise en place des six futurs Points Paris Émeraude (P.P.E./C.L.I.C.) doit conduire à une organisation plus pertinente et plus ambitieuse de la coordination gérontologique et à une évolution en termes de rationalisation et de mutualisation des moyens.

Le présent appel à projet a donc pour ambition de :

- Mettre en place six P.P.E./C.L.I.C. sur des territoires plus homogènes,
- Garantir la continuité du service avec des équipes renforcées,
- Recentrer les missions sur la prise en charge et le suivi des personnes âgées en perte d'autonomie,
- Développer et structurer le travail en réseau, notamment avec le secteur sanitaire,
- Harmoniser les pratiques professionnelles.

L'ensemble des attentes du Département de Paris est précisé dans le cahier des charges du présent appel à projets.

Le présent appel à projet met l'accent sur un certain nombre de priorités que les candidats devront prendre en compte. En postulant à la gestion d'un ou plusieurs territoires de coordination gérontologique, le candidat s'engage à présenter un projet de service sur les champs suivants :

- Une réponse individualisée et adaptée aux besoins de la personne âgée en perte d'autonomie.
- Une coordination active et approfondie avec l'ensemble des acteurs du champ social, médico-social et sanitaire intervenant sur le territoire en matière de gérontologie, avec une attention particulière à apporter aux liens avec le secteur sanitaire. Les six nouveaux P.P.E./C.L.I.C. doivent constituer le cœur de ce réseau de coordination gérontologique.
- Une continuité et une accessibilité du service pour les usagers de l'ensemble du territoire.

— Une démarche pluridisciplinaire, grâce notamment à une équipe de professionnels aux qualifications complémentaires.

Le candidat à la gestion d'un territoire doit rechercher une implication forte des acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires dans la construction d'une démarche transversale de coordination gérontologique incluant l'information et l'accès aux services et prestations.

2. Organisation de l'appel à projet :

1. Remise du cahier des charges :

L'appel à projets, le cahier des charges et ses annexes seront envoyés gratuitement aux candidats qui en feront la demande par voie postale à l'adresse mentionnée au paragraphe 2.2 suivant ou par voie électronique, en mentionnant l'intitulé de l'appel à projets en objet du courriel, à l'adresse suivante : departementparisbapa@paris.fr.

Les candidats peuvent également solliciter des informations complémentaires auprès du Département de Paris selon les mêmes modalités au plus tard 8 jours avant l'expiration du délai de réception des réponses.

Pour sa part, le Département s'engage à diffuser ces informations complémentaires à l'ensemble des candidats dans un délai de cinq jours avant l'expiration du délai de réception des réponses.

2. Documents à fournir par le candidat :

Le candidat à la gestion d'un ou plusieurs territoire(s) doit adresser son dossier de candidature par courrier recommandé (les réponses électroniques sous forme de clé USB ou de CDROM, et sous pli cacheté, sont acceptées), ou le remettre sur place contre un récépissé aux services du : Département de Paris — Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, — Bureau des Actions en direction des Personnes Agées — Bureau 733 — 94-96, quai de la Râpée, 75012 Paris.

Le dossier de candidature doit être adressé dans un délai de 60 jours à compter de la date de publication au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris » du présent appel à projet, soit, au plus tard, le 22 avril 2011 à 16 h :

Le dossier comprendra les documents suivants :

Concernant sa candidature :

— Les coordonnées du candidat, ou dans le cas ou plusieurs personnes physiques ou morales s'associent pour proposer un projet, celles du pilote ou référent du projet qui sera l'interlocuteur opérationnel,

— Les documents permettant d'identifier le candidat, notamment un exemplaire des statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé,

— Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au Livre III du CASF,

— Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L. 313-16, L. 331-5, L. 471-3, L. 472-10, L. 474-2 ou L. 474-5,

— Une copie du dernier compte de résultat et du bilan comptable certifiés,

— Les éléments descriptifs de l'activité du candidat dans le domaine social et médico-social et de la situation financière de cette activité.

Concernant son projet :

— Le ou les territoire(s) sur lequel(s) le candidat se porte candidat et les raisons de ce choix,

— Son analyse du territoire et la présentation détaillée du projet de coordination gérontologique comprenant :

- Les modalités de fonctionnement et d'organisation proposées pour remplir les missions énoncées dans le cahier des charges et les moyens permettant de garantir à l'utilisateur un service de proximité, notamment en termes d'accueil physique et téléphonique,

- La structuration des partenariats envisagés et leur mode de formalisation (L. 312-7),

- Les outils à mettre en place pour l'évaluation, la prise en charge et le suivi des situations,

- Les moyens opérationnels :

• logistiques et techniques,

• l'équipe professionnelle pluridisciplinaire (répartition prévisionnelle des effectifs et méthode de recrutement, CV du responsable de coordination envisagé, si possible),

• les caractéristiques des locaux déjà ciblés ou à rechercher (implantation, nature et surface des locaux),

• le budget prévisionnel et le plan de financement du projet en année pleine,

• le plan prévisionnel d'investissement,

• le calendrier de mise en œuvre,

- La communication en direction des professionnels, des élus locaux et des usagers de nature à faciliter la visibilité du service,

- La méthode d'évaluation des activités et de leur qualité (L. 312-8) comportant les indicateurs identifiés pour évaluer le fonctionnement de la coordination gérontologique et les axes d'amélioration que le candidat propose en termes de prise en charge des situations et de coordination des acteurs.

- Les actions pour répondre aux problématiques spécifiques du territoire, le cas échéant,

— dans le cas ou plusieurs personnes physiques ou morales s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées.

Les projets seront instruits par les services du Conseil Général et feront ensuite l'objet d'un examen par les membres de la commission de sélection des appels à projets, placée auprès du Président du Conseil Général, qui auditionnera les candidats et classera les projets présentés. Au vu de ce classement, le Président du Conseil Général choisira les candidats retenus.

3. Critères de sélection et modalités d'évaluation :

Le candidat doit justifier de la pertinence de son projet, tant au niveau des objectifs poursuivis que des moyens pour y parvenir. L'adéquation entre le projet de territoire dans lequel il souhaite s'inscrire et la réponse complète au cahier des charges sera évaluée et analysée. Le candidat peut proposer des réponses innovantes, prenant notamment en compte les spécificités de ce territoire.

— Compréhension du cahier des charges (25 %) :

Tout candidat à la gestion d'un territoire de coordination gérontologique (C.L.I.C.) a pour obligation de répondre aux objectifs fixés par le cahier des charges joint en annexe.

— Références et pertinence des méthodes et outils proposés (30 %) :

• Connaissance du territoire et des problématiques locales.

• Expériences et références en matière de prise en charge et de suivi des situations des personnes âgées en difficulté, dépendantes et/ou en demande d'aide.

• Qualité du projet social du candidat et attention aux droits des usagers (plan d'accompagnement personnalisé, livret d'accueil ou tout autre document et démarche du même type).

• Actions novatrices répondant à des caractéristiques propres au territoire.

— Moyens mis en œuvre pour assurer la gestion (25 %) :

• Organisation de l'équipe des professionnels du P.P.E./C.L.I.C.,

• Personnel d'encadrement : rôle et responsabilité du Coordonnateur chargé de l'animation du partenariat et de l'encadrement des professionnels du P.P.E./C.L.I.C. (fonction, formation et diplômes, expérience professionnelle, ETP).

• Equipe pluridisciplinaire : personnel affecté à l'accompagnement médico-social et comportant au minimum un profil médical ou para-médical (formation et diplômes, expérience professionnelle et nombre d'ETP).

- Animation et supervision pour les besoins de prise en charge et de suivi des situations individuelles.
- Personnel administratif et notamment d'accueil (fonction, formation et diplômes, expérience professionnelle et nombre d'ETP).
- Actions envisagées pour la formation des encadrants, des personnels administratifs et des travailleurs sociaux.
- Locaux : description des locaux envisagés ou à rechercher. Coûts estimatifs.
- Moyens informatiques pour la gestion des interventions et de l'ensemble de l'activité.
- *Budget prévisionnel (20 %).*
- Cohérence du budget prévisionnel fourni en année pleine détaillant les principaux postes (frais des personnels, loyers et charges locatives, frais d'entretien, frais généraux, frais de gestion des comptes, etc.) avec les objectifs du candidat.
- Conformité à la fourchette budgétaire indicative indiquée dans le cahier des charges.

4. Calendrier :

En dehors des dates de publication de l'appel à projet et de remise des candidatures, les dates mentionnées ci-dessous sont des dates prévisionnelles.

- Date publication de l'appel à projet : 22 février 2011.
- Date limite de remise des candidatures : le 22 avril 2011, à 16 h au plus tard.
- Date prévisionnelle de réunion de la commission de sélection : lundi 30 et mardi 31 mai 2011.
- Date prévisionnelle de la notification de l'autorisation et information aux candidats non retenus : vendredi 15 juillet 2011.
- Date prévisionnelle d'opérationnalité totale : lundi 2 janvier 2012.

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Finances).

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2512-1, L. 2512-8, L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 par laquelle le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général a donné au Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, délégation de pouvoir dans les conditions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-1 du même Code, modifiée par la délibération 2009 DAJ 8 G des 11 et 12 mai 2009 ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 3 janvier 2011 nommant M. Vincent BERJOT, Directeur des Finances, à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2010 fixant l'organisation de la Direction des Finances ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2010 modifié portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, au Directeur des Finances, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2010 désignant M. Manuel THOMAS, chef du Bureau F4 : « Service économique et social » (Budgets des Directions de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, du Développement Economique et de l'Emploi, du Logement et de l'Habitat, de la Délégation de la Politique de la Ville et à l'Intégration, du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris) « Fonctions Support et Appui aux Directions » (Budgets de la

Direction des Finances, de la Direction des Achats, de la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports, de la Direction de l'Information et de la Communication, de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction des Affaires Juridiques) à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu l'arrêté du 17 septembre 2010 désignant Mme Caroline WYBIERALA, chef du C.S.P. comptable, Pôle « Service aux Parisiens, économie et social » à compter du 1^{er} octobre 2010 ;

Vu la décision du 3 janvier 2011 désignant Mme Magali FARJAUD-PHILIP, adjointe au chef du C.S.P. comptable « Service aux Parisiens, économie et social » à compter du 3 janvier 2011 ;

Vu la décision du 23 décembre 2010 désignant M. Etienne MARCHAND, adjoint à la chef du Bureau F1 « Synthèse budgétaire de la Ville et du Département de Paris » à compter du 15 février 2011 ;

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est déléguée à M. Vincent BERJOT, Directeur des Finances, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité.

La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par leur sous-direction à :

- M. Salim BENSMAIL, Directeur Adjoint des Finances, en charge de la sous-direction des partenariats public privé ;
- M. Cédric AUDENIS, sous-directeur des finances ;
- Mme Nathalie BIQUARD, sous-directrice de la comptabilité et des ressources ;

Et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent BERJOT, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Direction des Finances.

La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée pour les affaires entrant dans leurs attributions respectives aux fonctionnaires et chargés de mission dont les noms suivent :

Bureau du Contrôle de gestion rattaché directement au Directeur :

— Mlle Estelle GERMOND, chargée de Mission, chef du Bureau ;

- attestation du service fait.

SOUS-DIRECTION DES FINANCES :

Bureau F1 (Synthèse budgétaire de la Ville et du Département de Paris) :

— Mme Myriam METAIS, administratrice, chef du Bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Etienne Marchand, attaché principal d'administrations parisiennes, adjoint au chef du Bureau, Mmes Françoise PANOT, Laurence GARRIC et Coralie LEVER MATRAJA, attachées principales d'administrations parisiennes ainsi que Mme Elsa ROSSET et M. Julien CORBION, attachés d'administrations parisiennes, pour les opérations relatives à leurs secteurs d'attributions respectifs ;

- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes du Département de Paris ;

- attestations du service fait ;
- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- propositions de titres de recettes ;
- visa de virements de crédits budgétaires ;

- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés, et des divers actes préparés par le bureau.

Bureau F2 « Espace public » (Budgets des Directions de l'Urbanisme, de la Voirie et des Déplacements, de la Propreté et de l'Eau, des Espaces Verts et de l'Environnement, de la Prévention et de la Protection, Budget spécial de la Préfecture de Police, et Budgets Annexes « Fonctions Support et Appui aux Directions » (Budgets du Secrétariat général du Conseil de Paris, de l'Inspection Générale, de la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information) :

— M. Fabien GIRARD, ingénieur des services techniques, chef du Bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Claire BURIEZ, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe au chef du Bureau ;

- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement du Département de Paris ;
- visa des virements de crédits budgétaires ;
- attestations du service fait ;
- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- propositions de titres de recettes ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le bureau.

Bureau F3 : « Service aux parisiens » (Budgets des Directions des Affaires Scolaires, des Familles et de la Petite Enfance, de la Jeunesse et des Sports, des Affaires Culturelles, des Usagers, des Citoyens et des Territoires) « Fonctions Support et Appui aux Directions » (Budgets de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, de la Délégation Générale aux Relations Internationales, du Secrétariat Général, de la Délégation Générale à l'Événementiel et au Protocole, et du Cabinet du Maire) :

— M. Raphaël POLI, administrateur, chef du Bureau ;

- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement du Département de Paris ;
- visa des virements de crédits budgétaires ;
- attestations du service fait ;
- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- propositions de titres de recettes ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le bureau.

Bureau F4 : « Service économique et social » (Budgets des Directions de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, du Développement Economique et de l'Emploi, du Logement et de l'Habitat, de la Délégation de la Politique de la Ville et à l'Intégration, du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris) « Fonctions Support et Appui aux Directions » (Budgets de la Direction des Finances, de la Direction des Achats, de la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports, de la Direction de l'Information et de la Communication, de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction des Affaires Juridiques) :

— M. Manuel THOMAS, administrateur, chef du Bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Stéphane DELONG, attaché principal d'administrations parisiennes, adjoint au chef du Bureau ;

- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes de la Commune de Paris ;
- visa des virements de crédits budgétaires des budgets annexes ;
- attestations du service fait ;
- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le bureau.

Bureau F6 (Ressources Financières) :

— M. Olivier VAZEILLE, administrateur, chef du Bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Richard LEBARON, attaché principal d'administrations parisiennes, adjoint au chef du Bureau, et Mme Françoise FLEURANT-ANGBA, attachée d'administrations parisiennes, pour les opérations relatives à son secteur d'attribution ;

- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement du Département de Paris ;
- attestations du service fait ;
- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- propositions de titres de recettes ;
- arrêtés et décisions relatifs aux dégrèvements, non-valeurs, restitutions sur taxe locale et indemnités aux agents des contributions ;
- avis sur les réclamations des contribuables communiquées par les services fiscaux en application des dispositions du Code général des impôts et du Livre des procédures fiscales ;
- réponses aux affaires signalées et courriers divers dans le domaine d'intervention du bureau ;
- évaluations de valeur locative ;
- avis sur les demandes de remise gracieuse ;
- autorisations de poursuites.

Bureau F7 (Gestion Financière) :

— M. Xavier GIORGI, agent contractuel de catégorie A, chef du Bureau pour toutes compétences afférentes aux emprunts, aux emprunts garantis, à la trésorerie et aux assurances de la Ville de Paris, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe LINTANF, attaché principal d'administrations parisiennes, adjoint au chef du Bureau ;

- propositions de mandatement et pièces y afférentes ; propositions de titres de recettes ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement du chef du Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;
- pouvoir de signer tous documents afférents aux assurances ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef du bureau ou de son adjoint à M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes, ou M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes ;
- pouvoir de signer les contrats d'emprunts (court terme et long terme) et les contrats de lignes de trésorerie ainsi que les avenants à ces contrats ;
- arrêtés relatifs à la gestion active des emprunts et des émissions obligataires (notamment et non exhaustivement pour les emprunts : réaménagements, remboursements par anticipation ; pour les émissions obligataires : rachats de titres obligataires) compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement du chef du Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes ;
- pouvoir de conclure et signer tous documents afférents aux lignes de trésorerie, aux billets de trésorerie et aux emprunts, notamment les ordres de mobilisation et de remboursement totaux ou partiels et les arbitrages entre les différentes indexations prévues aux contrats ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement du chef du Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;
- pouvoir de passer par téléphone des ordres de couverture de taux et (ou) de change et signer tous documents afférents aux opérations conclues (notamment et non exhaustivement avis de confirmation d'opération, convention cadre) ;

- pouvoir de passer par téléphone des ordres de réalisation d'émissions obligataires, placements privés, titres de créances négociables, billets de trésorerie et signer tous documents afférents à ces ordres ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement du chef du Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes ;

- pouvoir de décision en matière de placements et pouvoir de signer les documents afférents ; compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement du chef du Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;

- pouvoir de signer tous documents afférents aux emprunts garantis, notamment et non exhaustivement les conventions passées entre la Ville et les organismes bénéficiaires, les contrats de prêt et les actes notariés d'affectation hypothécaire signalés dans les délibérations accordant la garantie d'emprunt de la collectivité parisienne ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef du Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;

- arrêtés autorisant la réfection des titres détériorés ou la destruction de titres ; la délivrance des titres en duplicata ; le paiement des intérêts des titres frappés d'opposition et, éventuellement paiement du capital ; la réexpédition des certificats nominatifs, compétences attribuées en cas d'absence ou d'empêchement du chef de Bureau ou de son Adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;

- titres au porteur du Département de Paris délivrés en duplicata après perte, vol ou détérioration ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;

- arrêtés autorisant la restitution des cautionnements afférents aux obligations, coupons et certificats nominatifs ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes ;

- arrêtés portant versement de commissions aux établissements de crédit, aux correspondants financiers et comptables du Trésor, frais et redevances aux organismes de contrôle telle l'Autorité des Marchés Financiers, honoraires aux avocats pour leur activité de conseil ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;

- certificats administratifs relatifs aux emprunts, compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;

- extraits de tableaux d'amortissement appuyant les propositions de mandatement des charges d'emprunts émis ou contractés par le Département de Paris ou garanties d'emprunts, compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;

- états et arrêtés de recouvrement des charges des emprunts sur les bénéficiaires, compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou à M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;

- arrêtés constatant l'exécution du service des emprunts émis à l'étranger, compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou à M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;

- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés par le bureau ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou à M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes ;

- arrêté des mémoires de dépenses et attestations du service fait ; compétence attribuée en cas d'absence ou d'empêchement du chef de Bureau ou de son adjoint à M. Jérôme BIENFAIT, attaché principal d'administrations parisiennes, ou à M. Thibaut HERRERO, attaché d'administrations parisiennes.

SOUS-DIRECTION DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE :

Bureau des Sociétés d'Economie Mixte :

— M. Wilfried WITTMANN, Ingénieur des Services Techniques, chef du Bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Marina ALCALDE-IRISSON, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef du Bureau ;

- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;

- attestations du service fait ;

- propositions de titres de recettes ;

- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés dans le cadre de ses attributions.

Bureau des Modes de Gestion :

— M. Stéphane LAGIER, administrateur, chef du Bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Abdelrahme BENDAIRA, attaché principal d'administrations parisiennes, et Mme Solveig MONDY, chargée de Mission ;

- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;

- attestations du service fait ;

- propositions de titres de recettes ;

- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés dans le cadre de ses attributions.

Service des « Concessions » :

Bureau des Etablissements Concédés (3 sections) :

— Mme Laurence BERRY, attachée principale d'administrations parisiennes, chef de Bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mmes Chloé LOMBARD et Catherine DENEU, attachées d'administrations parisiennes pour leurs sections respectives ;

Arrêtés, actes et décisions concernant :

- l'application des contrats relatifs à l'utilisation du domaine public ;

- les mises en recouvrement des redevances, les dégrèvements y afférents et les pénalités ;

- les mémoires de dépenses et du service fait ;

- les propositions de mandatement ;

- les délégations des crédits de travaux ;

- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et divers actes préparés par le service.

Bureau de l'Espace Urbain Concédé (2 sections) :

— M. Laurent BIRON, chef du Bureau de l'Espace Urbain Concédé, et en cas d'empêchement Mlle Véronique BULTEAU, attachée principale d'administrations parisiennes, et M. Didier PETIT, ingénieur divisionnaire des travaux pour leurs sections respectives ;

Arrêtés, actes et décisions concernant :

- l'application des contrats relatifs à l'utilisation du domaine public ;
- l'application de la réglementation relative aux kiosques ;
- les mises en recouvrement des redevances, les dégrèvements y afférents et les pénalités ;
- les mémoires de dépenses et du service fait ;
- les propositions de mandatement ;
- les délégations des crédits de travaux ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et divers actes préparés par le service.

SOUS-DIRECTION DE LA COMPTABILITE ET DES RESSOURCES :

En cas d'absence ou d'empêchement de la sous-directrice de la comptabilité et des ressources, Mme Michèle BOISDRON, administratrice, chef du Bureau des procédures et de l'expertise comptables ; M. Olivier GALIN, M. Pascal ROBERT et Mme Caroline WYBIERALA, attachés principaux d'administrations parisiennes, pour leur Centre de Service Partagé respectivement Pôle « Espace Public », Pôle « Fonctions Support », Pôle « Service aux Parisiens, économie et social » ; Mme Nathalie GATTO MONTICONE, attachée d'administrations parisiennes, chef du Bureau des ressources humaines et des affaires générales, ainsi que Mme Muriel SLAMA, chargée de mission, chef de la Mission informatique pour son secteur d'attribution ;

Bureau des procédures et de l'expertise comptables :

— Mme Michèle BOISDRON, administratrice, chef du Bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Vincent CUVELIER, attaché principal d'administrations parisiennes, adjoint au chef du Bureau. La délégation est également donnée à Mme Aliette DUBREUIL, chargée de Mission, M. Jacques DE SURREL et M. Thierry LATOUR, attachés principaux d'administrations parisiennes, respectivement chefs des Pôles « Méthode et Qualité des Dépenses », « Production et Certification des Comptes », et « Méthodes et Qualité des Recettes », ainsi qu'à Mme Elisabeth GODON, attachée d'administrations parisiennes, pour les opérations relatives à leur secteur d'attribution ;

- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes du Département de Paris ;

- bordereaux, mandats et pièces justificatives y annexées ;

- bordereaux, titres de recettes et pièces justificatives y annexées ;

- arrêtés et décisions relatifs aux dégrèvements, non-valeurs, restitutions sur taxe locale et indemnités aux agents des contributions ;

- avis sur les demandes de remise gracieuse ;

- autorisations de poursuites ;

- arrêtés des mémoires de dépenses et attestations du service fait ;

- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- propositions de titres de recettes et pièces y afférentes ;

- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le bureau.

Uniquement en ce qui concerne les régies placées sous l'autorité directe de la Direction des Finances ;

- pièces justificatives en recettes et en dépenses produites à l'appui des arrêtés concernant les régies ;

- arrêtés modifiant l'acte de nomination des régisseurs et portant notamment sur la détermination des fonds manipulés, sur la fixation du montant de cautionnement du taux de l'indemnité de responsabilité, de la nomination des suppléants ;

- arrêtés portant désignation des sous-régisseurs et des mandataires.

Centre de Services Partagés comptable (C.S.P.) Pôle « Espace Public » :

— M. Olivier GALIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du Centre, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Isabelle JAMES, attachée d'administrations parisiennes ;

- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;

- propositions de titres de recettes et pièces y afférentes ;

- courriers aux tiers ;

- certificats administratifs.

Centre de Services Partagés comptable (C.S.P.) Pôle « Fonctions Support » :

— M. Pascal ROBERT, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du Centre, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Gaëtane BACCARINI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;

- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;

- propositions de titres de recettes et pièces y afférentes ;

- courriers aux tiers ;

- certificats administratifs.

Centre de Services Partagés comptable (C.S.P.) Pôle « Service aux Parisiens et économie et social » :

— Mme Caroline WYBIERALA, attachée principale d'administration, chef du Centre, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Magali FARJAUD-PHILIP, ingénieur divisionnaire ;

- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;

- propositions de titres de recettes et pièces y afférentes ;

- courriers aux tiers ;

- certificats administratifs.

Bureau des ressources humaines et des affaires générales :

— Mme Nathalie GATTO MONTICONE, attachée d'administrations parisiennes, chef du Bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Virginie GAGNAIRE, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef du Bureau ;

- tous actes de gestion des personnels préparés par le service placé sous son autorité pour la Direction des Finances ;

- attestation du service fait ;

- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés, et des divers actes préparés par le bureau ;

- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives y annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement du Département de Paris ;

- visa des virements de crédits budgétaires ;

- bons de commandes et ordres de services, dans la limite de 45 000 € H.T. ;

- préparation, passation et exécution des marchés à procédure adaptée (art. 28 du Code des marchés publics — C.M.P.) dont le montant est inférieur ou égal à 45 000 € H.T. ;

- copie et attestation délivrées en application de l'article 108 du Code des marchés publics ;

- arrêtés des mémoires de dépenses et attestations du service fait ;

- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;

- propositions de titres de recettes.

Mission informatique :

— Mme Muriel SLAMA, chargée de Mission, chef de la Mission Informatique ;

- actes ou décisions concernant le règlement des mémoires de dépenses et attestations du service fait.

Art. 2. — Les dispositions de l'article précédent ne sont toutefois pas applicables aux affaires ci-après énumérées :

1. actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;
2. arrêtés pris en application de la loi du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les Départements, les Communes et les établissements publics ;
3. décisions prononçant des peines disciplinaires supérieures au 1er groupe ;
4. arrêtés de remboursement de frais ou de paiement d'indemnités ou de dommages-intérêts à l'occasion d'actes ou de faits ayant engagé la responsabilité du Département de Paris lorsque la somme dépasse 760 € par personne indemnisée ;
5. ordres de mission pour les déplacements du Directeur ;
6. mémoires de défense ou recours pour excès de pouvoir ;
7. arrêtés portant fixation de redevances appliquées sur les usagers des établissements d'approvisionnement lorsque les redevances sont perçues par des concessionnaires de service ou à leur profit.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté du 15 mars 2010 modifié portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, au Directeur des Finances, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs, sont abrogées par le présent arrêté, qui s'y substitue.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 5. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :
— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
— à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris,
— aux intéressés.

Fait à Paris, le 14 février 2011

Bertrand DELANOË

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° DTPP 2011-155 abrogeant l'arrêté de fermeture au public de l'Hôtel de l'Europe sis 67, rue des Moines, à Paris 17^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-13 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 123-4, L. 521-1, L. 521-3-1, L. 541-2, L. 541-3 et L. 632-1 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité concernant les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté n° 2010-00784 du 4 novembre 2010 fixant la composition et le mode de fonctionnement de la Commission consultative de sécurité et d'accessibilité de la Préfecture de Police ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la visite du groupe de visite de sécurité en date du 28 janvier 2011 constatant que les conditions actuelles de l'établissement permettent, compte tenu des travaux qui ont été réalisés dans l'ensemble de l'Hôtel de

l'Europe — 67, rue des Moines, à Paris 17^e, de lever l'avis défavorable à la poursuite de l'exploitation émis le 23 octobre 2007 ;

Considérant dans ces conditions, que l'utilisation de l'établissement peut être à nouveau autorisée ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté n° 2007-21347 du 24 décembre 2007 portant interdiction temporaire d'habiter et d'utiliser l'Hôtel de l'Europe — 67, rue des Moines, à Paris 17^e, est abrogé.

Art. 2. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public et le Directeur de la Sécurité et de Proximité de l'Agglomération Parisienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'exploitant et au propriétaire des murs et publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police » et au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Nota Bene : les voies et délais de recours sont mentionnés en annexe jointe.

Fait à Paris, le 15 février 2011

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

L'Adjointe
au sous-directeur de la sécurité du public

Catherine LABUSSIÈRE

Annexe : voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible dans un délai de 2 mois à compter de la date de la notification qui vous en sera faite :

— soit de saisir d'un recours gracieux, le Préfet de Police — 7/9, boulevard du Palais, 75195 Paris RP

— soit de saisir d'un recours contentieux, le Tribunal Administratif de Paris — 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application de la présente décision.

Le recours gracieux doit être écrit, il doit exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée.

Le recours contentieux s'exerce pour contester la légalité de la présente décision. Il doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique relative à ce non-respect.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception par l'administration de votre recours, celui-ci doit être considéré comme rejeté (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des recours gracieux, le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois à compter de la date de la décision de rejet, explicite ou implicite.

Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s déclaré(e)s admissibles à l'examen professionnel d'agent de surveillance de Paris principal du vendredi 4 février 2011.

Liste par ordre alphabétique des 62 candidat(e)s déclaré(e)s admissibles :

- ABARE Jean-Michel
- ANGELI épouse NDIAYE Sophie
- BABOT Brigitte
- BANNEVILLE Bérénice
- BARRE Alain

— BOEM Sylvie
 — BOMIAN Christian
 — BORDEY épouse PITARD Guilène
 — BRIDIER Claudette
 — CANGUIO Elodie
 — CERIVAL Sylvia
 — CHOBERT épouse BONNET Odile
 — CHOKHMAN Redouane
 — CITE épouse FATOL Marie Ilda
 — CORALIE Stanislas
 — CUTMAN Christelle
 — DELAHAYE Marie Caroline
 — DIAKHITE Issa
 — DOUMBIA épouse KONE Mariam
 — FADHLAOUI Michel
 — FERREZ Angélique
 — FERREIRA David
 — FOURMENT Brigitte
 — GOUAL Rabah
 — GREGO Lina
 — GUERCY Dominique
 — JEAN-BAPTISTE épouse PORPHAL Hélène
 — JONATHAS Marie-Michelle
 — JUDITH Sabrina
 — KAMARA épouse KONARE Aïcha
 — LABIQUE épouse PALIN Sabrina
 — LACOME Sandrine
 — LACOUTURE Tri Dung
 — LE BIGOT épouse RENAULT Josiane
 — LEGROS épouse TRIGALLEZ Ophélie
 — LEVEQUE-RONTET épouse COTTIN Patricia
 — LIOURE épouse MANSOIBOU Virginie
 — LOUBAYI Second
 — MABE épouse AKA Eulalie
 — MIAKI NZONZI Léonard
 — MONS épouse ZAHDAL Marie-Laure
 — MONTCHO Mahutin-Ghislain
 — MORENO Marie-Josée
 — MYRE Stéphanie
 — NIANKOURY Sylvain
 — PASTOUR épouse NOYON Marthe
 — PERIATAMBY Egilane
 — PINTO Adélaïde
 — PION Thierry
 — PITOUN épouse LAVENETTE Catherine
 — PUIL Erwan
 — RAHMANI Mohamed
 — REMISSE Rodrigue
 — SAMAIN épouse GARNIER Claudine
 — SERRE Didier
 — SEVETTE Patricia
 — TANNET Marie Christine
 — TRAORE épouse GESLIN Fatoumata
 — VALIN Dominique
 — VICUS Eric

— VIDIC Alexandra
 — VINCENT Eric.

Fait à Paris, le 10 février 2011

Le Président de la Commission

Jean-Luc MERCIER

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 7, rue Truffaut, à Paris 17^e (arrêté du 3 février 2011).

L'arrêté de péril du 1^{er} octobre 2008 est abrogé par arrêté du 3 février 2011.

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble situé 39, rue Violet, à Paris 15^e (arrêté du 3 février 2011).

COMMUNICATIONS DIVERSES

Poses, par la Ville de Paris, d'appareils d'éclairage public, à Paris 1^{er} et 2^e.

La Ville de Paris établira aux numéros 2, 4, 6 et 8, rue Montesquieu, à Paris 1^{er}, des appareils d'éclairage public dans les conditions prévues par la loi n^o 89-413 du 22 juin 1989 et le décret du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la voirie routière.

Conformément aux textes susvisés, le projet des travaux sera déposé à la Mairie du 1^{er} arrondissement pendant huit jours consécutifs, à partir du 1^{er} mars 2011 jusqu'au 8 mars 2011 inclus.

Les intéressés pourront en prendre connaissance et formuler, s'il y a lieu, sur le registre spécial, les observations qu'ils jugeront utiles.

Les travaux se dérouleront du 21 mars 2011 au 29 avril 2011.

La Ville de Paris établira aux numéros 5, 7, 11, 13 et 17, rue des Bons Enfants, à Paris 1^{er} arrondissement, des appareils d'éclairage public dans les conditions prévues par la loi n^o 89-413 du 22 juin 1989 et le décret du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la voirie routière.

Conformément aux textes susvisés, le projet des travaux sera déposé à la Mairie du 1^{er} arrondissement pendant huit jours consécutifs, à partir du 1^{er} mars 2011 jusqu'au 8 mars 2011 inclus.

Les intéressés pourront en prendre connaissance et formuler, s'il y a lieu, sur le registre spécial, les observations qu'ils jugeront utiles.

Les travaux se dérouleront du 28 mars 2011 au 6 mai 2011.

La Ville de Paris établira aux numéros 2/4, 6, 8 et 10, rue du Pélican, à Paris 1^{er} arrondissement, des appareils d'éclairage public dans les conditions prévues par la loi n^o 89-413 du 22 juin 1989 et le décret du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la voirie routière.

Conformément aux textes susvisés, le projet des travaux sera déposé à la Mairie du 1^{er} arrondissement pendant huit jours consécutifs, à partir du 1^{er} mars 2011 jusqu'au 8 mars 2011 inclus.

Les intéressés pourront en prendre connaissance et formuler, s'il y a lieu, sur le registre spécial, les observations qu'ils jugeront utiles.

Les travaux se dérouleront du 28 mars 2011 au 6 mai 2011.

La Ville de Paris établira aux numéros 1-3, rue Lulli, à Paris 2^e, des appareils d'éclairage public dans les conditions prévues par la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la voirie routière.

Conformément aux textes susvisés, le projet des travaux sera déposé à la Mairie du 2^e arrondissement pendant huit jours consécutifs, à partir du 1^{er} mars 2011 jusqu'au 8 mars 2011 inclus.

Les intéressés pourront en prendre connaissance et formuler, s'il y a lieu, sur le registre spécial, les observations qu'ils jugeront utiles.

Les travaux se dérouleront du 4 avril 2011 au 13 mai 2011.

POSTES A POURVOIR

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur en chef des services techniques.

Poste : Chargé de la coordination technique — 103, avenue de France, 75013 Paris.

Contact : Mme Régine ENGSTRÖM — Téléphone : 01 71 28 50 02 — Mél : regine.engstrom@paris.fr

Référence : intranet IST en CHEF n° 24478.

Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des services techniques.

Poste : Chef de la mission propreté — Service technique de la propreté de Paris — 103, avenue de France, 75013 Paris.

Contact : M. Philippe CHEVAL — Téléphone : 01 53 68 76 26 — Mél : philippe.cheval@paris.fr.

Référence : intranet ITP n° 24343.

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance de cinq postes de catégorie A (F/H) — Ingénieurs.

INGENIEUR DES TRAVAUX

Poste : Chargé de la coordination technique à la Mission « Berges de Seine » — 5, rue de Lobau, 75004 Paris.

Contact : M. Philippe CHOTARD — Téléphone : 01 42 76 82 04 — Mél : philippe.chotard@paris.fr.

Référence : intranet ITP n° 24484.

INGENIEUR EN CHEF DES SERVICES TECHNIQUES

Poste : Chef de la Mission « Berges de Seine » — 5, rue de Lobau, 75004 Paris.

Contact : M. Philippe CHOTARD — Téléphone : 01 42 76 82 04 — Mél : philippe.chotard@paris.fr.

Référence : intranet IST en Chef n° 24482.

INGENIEURS DES SERVICES TECHNIQUES

1^{er} poste : Adjoint au chef de la Mission « Berges de Seine » — 5, rue de Lobau, 75004 Paris.

Contact : M. Philippe CHOTARD — Téléphone : 01 42 76 82 04 — Mél : philippe.chotard@paris.fr.

Référence : intranet IST n° 24488.

2^e poste : Chargé de la Mission transports, circulation, stationnement, voirie au Pôle Espaces Publics — 5, rue de Lobau, 75004 Paris.

Contact : M. Philippe CHOTARD — Téléphone : 01 42 76 82 04 — Mél : philippe.chotard@paris.fr.

Référence : intranet IST n° 24292.

INGENIEUR DES SERVICES TECHNIQUES ARCHITECTE VOYER

Poste : Chargé de Mission secteur urbanisme au Pôle Espace Public — 5, rue de Lobau, 75004 Paris.

Contact : M. Philippe CHOTARD — Téléphone : 01 42 76 82 04 — Mél : philippe.chotard@paris.fr.

Référence : intranet IST n° 24493 ou AV n° 24496.

Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance de six postes de catégorie A (F/H) — Ingénieurs des travaux.

1^{er} poste : Chef de la division du 19^e arrondissement — Service technique de la propreté de Paris — 66, rue de Meaux, 75019 Paris.

Contact : M. Philippe CHEVAL — Téléphone : 01 71 28 55 51/52 — Mél : philippe.cheval@paris.fr.

Référence : intranet ITP n° 22209.

2^e poste : Chef de la division des 5/6^{es} arrondissements — Service technique de la propreté de Paris — 100 bis, rue du Cherche Midi, 75006 Paris.

Contact : M. Philippe CHEVAL — Téléphone : 01 71 28 55 51/52 — Mél : philippe.cheval@paris.fr.

Référence : intranet ITP n° 24342.

3^e poste : Adjoint au chef de la division des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e arrondissements — Service technique de la propreté de Paris — 2, rue des Quatre Fils, 75003 Paris.

Contact : M. Philippe CHEVAL ou M. Jean-Yves RAGOT — Téléphone : 01 71 28 55 51/52 — Mél : philippe.cheval@paris.fr.

Référence : intranet ITP n° 24336.

4^e poste : Chargé d'études au sein de la Mission Propreté — Service technique de la propreté de Paris.

Contact : M. Philippe CHEVAL ou Mme Nathalie DESSYN — Téléphone : 01 71 28 55 51/52 — Mél : philippe.cheval@paris.fr.

Référence : intranet ITP n° 24340.

5^e poste : Chef de la division poids lourds Sud — Section des moyens mécaniques — Service technique de la propreté de Paris — 103, avenue de France, 75013 Paris.

Contact : M. Max DESAVISSE — Téléphone : 01 71 28 54 50 — Mél : max.desavisse@paris.fr.

Référence : intranet ITP n° 24337.

6^e poste : Administrateur systèmes réseaux — Division informatique — Service technique de l'eau et de l'assainissement — 27, rue du Commandeur, 75014 Paris.

Contact : M. Vincent EVRARD — Téléphone : 01 53 68 76 26 — Mél : vincent.evrard@paris.fr.

Référence : intranet ITP n° 23719.

Direction du Logement et de l'Habitat. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des travaux.

Poste : Responsable des systèmes d'information — Service technique de l'habitat — 17, boulevard Morland, 75004 Paris.

Contact : Mme Stéphanie LE GUEDART — Téléphone : 01 42 76 72 80 — Mél : stephanie.leguedart@paris.fr.

Référence : intranet ITP n° 24212.

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des travaux.

Poste : Responsable de la section données géographiques de référence — Service de la topographie et de la documentation foncière — 17, boulevard Morland, 75004 Paris.

Contact : Mme Marie-Christine COMBES MIAKINEN — Téléphone : 01 42 76 31 00 — Mél : marie-christine.combes-miakinen@paris.fr.

Référence : intranet ITP n° 24366.

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance de deux postes de catégorie A (F/H) — Ingénieurs des travaux.

1^{er} poste : Chef de projet décisionnel junior — S/D des développements et des projets — Bureau des projets achats et finances — 227, rue de Bercy, 75012 Paris.

Contact : M. TAVANI ou M. LOUISON — Téléphone : 01 43 47 66 33 ou 65 13 — Mél : michel.tavani@paris.fr ou max.louison@paris.fr.

Référence : intranet ITP n° 24512.

2^e poste : Chef de section exploitation des réseaux — S/D de la production et des réseaux — 227, rue de Bercy, 75012 Paris.

Contact : M. DOUDOUYT — Téléphone : 01 43 47 67 36.

Référence : intranet ITP n° 24455.

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des travaux.

Poste : Chef du Service organisation et informatique — S/D de l'administration générale — 31, rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris.

Contact : Mme RIALLE-SALABER — Téléphone : 01 42 76 67 39 — Mél : genevieve.rialle-salaber@paris.fr.

Référence : intranet IST n° 24548.

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur de la Ville de Paris (F/H).

Poste : Chargé de Mission — Secteur Urbanisme.

Service : Pôles Espaces Publics — Hôtel de Ville — 5, rue de Lobau, 75004 Paris.

Contact : M. Philippe CHOTARD — Secrétaire Général Délégué — Téléphone : 01 42 76 82 04 — Mél : philippe.chotard@paris.fr.

Référence : DRH BES /SG 160211.

Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Bureau de l'Apprentissage, des Stages et des Contrats Aidés.

Poste : Chef du Bureau de l'Apprentissage, des Stages et des Contrats Aidés.

Contact : Mme Catherine NICOLLE — Téléphone : 01 71 19 20 51.

Référence : BES 11 G 02 P 14.

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Service des ressources humaines — Bureau de la gestion des personnels.

Poste : Chef du Bureau de la gestion des personnels.

Contact : Mme Frédérique BAERENZUNG — Téléphone : 01 42 76 30 73.

Référence : BES 11 G 02 38.

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance de trois postes d'attachés d'administrations parisiennes (F/H).

1^{er} poste : Chargé de mission pour le développement du Système Informatisé de Gestion des Temps.

Service : Mission organisation et temps de travail.

Contact : Didier TZAMGUE — Téléphone : 01 42 76 42 05.

Référence : BES 11 G 02 40.

2^e poste : Chargé de secteur.

Service : Bureau des rémunérations.

Contact : Martine PECH — Téléphone : 01 42 47 61 46.

Référence : BES 11 G 02 42.

3^e poste : Chargé de secteur.

Service : Bureau des rémunérations.

Contact : Martine PECH — Téléphone : 01 42 47 61 46.

Référence : BES 11 G 02 44.

Direction du Logement et de l'Habitat. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Sous-Direction de l'Habitat — Service Technique de l'Habitat.

Poste : Responsable des systèmes d'information.

Contact : Mme LE GUEDART — Chef du Service Technique de l'Habitat — Téléphone : 01 42 76 72 80.

Référence : BES 11 G 02 46.

Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 24438.

LOCALISATION

Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration — 6, rue du Département, 75019 Paris — Accès : Métro Stalingrad.

NATURE DU POSTE

Titre : adjoint au chef de la Mission intégration, lutte contre les discriminations et droits de l'homme.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du responsable de la mission.

Attributions : Adjointe au chef de la Mission intégration, en charge de l'intérim en cas d'absence de cette dernière. A ce titre, elle a une vision globale des dossiers de la mission et assure si nécessaire la transversalité en interne mais également avec la mission de la politique de la Ville et les chargés de mission thématiques. Elle est par ailleurs plus particulièrement chargée des dossiers de communication, de montages événementiels. Elle est plus particulièrement en charge des dossiers relatifs à la lutte contre les discriminations, notamment le suivi des associations subventionnées dans ce champ, la mise en œuvre des plans locaux, les programmes de formation et de sensibilisation destinés en interne aux agents de la Ville ou en externe aux publics scolaires, à nos partenaires.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : Bac + 5.

Qualités requises :

N° 1 : maîtrise de l'ingénierie de projet ;

N° 2 : connaissance des réseaux professionnels, des questions de citoyenneté et de démocratie de proximité ;

N° 3 : goût pour le travail en équipe, capacité à animer des réunions ;

N° 4 : faculté rédactionnelle et de synthèse, capacité à animer des réunions, organisation.

CONTACT

Sylvie THIERY — Responsable des services administratifs et financiers — 6, rue du Département, 75019 Paris — Téléphone : 01 53 26 69 40 — Mél : sylvie.thiery@paris.fr.

Direction des Achats. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 24532.

LOCALISATION

Direction des Achats — CSP 3 Fournitures et Services - Espace public — 95, avenue de France, 75013 Paris — Accès : Métro Bibliothèque François Mitterrand.

NATURE DU POSTE

Titre : responsable du CSP 3 Fournitures et Services - Espace public (1 poste ouvert).

Contexte hiérarchique : rattaché(e) à l'ingénieur général de la sous-direction des achats, il/elle encadre 3 chefs d'entités (2 chefs de domaine, 1 coordinateur appro), 9 AE, 9 AR, 2 ass appro, 1 secrétaire.

Attributions : Environnement : la Direction des Achats est responsable de la définition de la politique Achats et de sa mise en œuvre à travers les marchés passés à partir des besoins exprimés par les Directions. Elle est chargée d'améliorer la performance globale de l'achat en garantissant la continuité de service, de faciliter l'accès des P.M.E. à l'achat public et de prendre en compte les aspects développement durable et insertion sociale dans la définition de ses stratégies d'achats. Le CSP 3 Fournitures et Services - Espace public est responsable de l'entretien de l'espace public, du nettoyage de la voie publique, et du matériel roulant spécifiques.

Missions et responsabilités : il/elle assure des missions opérationnelles achats et d'encadrement ; il/elle est en charge du pilotage de la démarche achat pour les achats de fournitures et services de l'espace public ; il/elle est chargée de la mise en application des bonnes pratiques achats ; de l'élaboration des stratégies achats nécessaires ; il/elle participe, organise et pilote les mises en concurrence ; il/elle valide les DCE et/ou élabore les rapports d'analyse des offres ; il/elle pilote les négociations.

Missions d'encadrement : il/elle définit les objectifs et évalue les résultats ; il/elle organise son service et répartit les charges de travail ; il/elle apporte son conseil expert à son équipe et transfère ses compétences.

Relations : il/elle est en relation avec les directions notamment pour la programmation ; il/elle a des échanges avec le marché fournisseurs et peut, à ce titre, être amené à se déplacer (salons, visites fournisseurs, etc.). Formation souhaitée : Expérience du management d'équipe très spécialisée. Maîtrise approfondie des techniques d'achats et des marchés de fournitures et services, de l'entretien de l'espace public, du nettoyage voie publique. Expérience opérationnelle en marchés publics.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : bonne maîtrise des logiciels bureautiques (Word, Excel, PowerPoint) et Outlook.

Qualités requises :

N° 1 : capacité à représenter et promouvoir la Direction des Achats auprès de la Collectivité - Forte capacité d'implication ;

N° 2 : dynamisme et motivation à contribuer à la réussite d'une nouvelle entité ;

N° 3 : être orienté atteinte des résultats ;

N° 4 : capacité d'animation, de mobilisation et de valorisation d'une équipe ;

N° 5 : capacité d'arbitrage et de prise de décision.

CONTACT

Mme Laurence FRANÇOIS — Bureau gestion RH — 95, avenue de France, 75013 Paris — Téléphone : 01 71 28 60 14 — Mél : laurence.francois@paris.fr.

Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 24544.

LOCALISATION

Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires — Mission Démocratie Locale — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Accès : Métro Hôtel de Ville ou Châtelet.

NATURE DU POSTE

Titre : chargé(e) de mission au sein de la Mission Démocratie Locale dans une équipe composée de 6 personnes.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du chef de la Mission Démocratie Locale.

Attributions : chargé(e) des relations avec les mairies d'arrondissement ; Recrutement, coordination, animation de l'équipe des 23 coordinateurs des conseils de quartier ; Soutien méthodologique et création d'outils visant à faciliter l'activité des 122 conseils de quartier ; Mise en place de la plateforme collaborative des instances de démocratie locale. Secrétariat de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Dans le cadre des missions partagées ou en co-élaboration : conception, organisation et animation d'une manifestation parisienne annuelle rassemblant les membres des instances de démocratie locale dont les 122 conseils de quartier ; Organisation de la campagne de communication sur les instances de démocratie locale et développement, tout au long de l'année, d'outils favorisant la visibilité de ces instances ; Aide méthodologique auprès des services de la Ville dans l'élaboration des démarches de concertation sur les projets parisiens ; Développement du lien avec les collectivités de la métropole parisienne ; Mise en œuvre de la Charte Parisienne de la Participation ; Développement et animation du réseau des partenaires œuvrant dans la démocratie locale ; Amélioration permanente de l'offre de formations dédiées aux membres des instances de démocratie locale.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : Bac +4.

Qualités requises :

N° 1 : capacité d'écoute et diplomatie ;

N° 2 : sens de l'organisation, de la méthode, et gestion des projets ;

N° 3 : disponibilité.

Connaissances particulières : une expérience de mise en place et de conduite des structures de démocratie locale est appréciée.

CONTACT

M. Sami KOUIDRI — Mission Démocratie Locale — Bureau 335 — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 76 46 — Mél : sami.kouidri@paris.fr.

Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 24447.

Grade : technicien supérieur.

LOCALISATION

Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires — Mairie du 18^e arrondissement — 1, place Jules Joffrin, 75877 Paris Cedex 18 — Accès : Métro Jules Joffrin, Marcadet Poissonnière, Simphon.

NATURE DU POSTE

Titre : cadre technique.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du Directeur Général des services.

Attributions : rôle essentiel d'interface, de suivi des projets, d'assistance technique et d'aide à la décision auprès du Directeur Général des services et du Maire d'arrondissement. Le cadre technique travaillera en étroite relation et en parfaite complémentarité avec les Directeurs Généraux Adjointes des services de la Mairie et notamment celui qui a en charge des affaires financières et de la démocratie locale ainsi qu'avec le coordinateur de l'espace public, les différents responsables des services décentralisés et les référents de l'administration parisienne en charge de l'espace public et des bâtiments, ainsi qu'avec tout intervenant extérieur concerné par le sujet traité.

Les missions du cadre technique s'articulent autour de trois pôles : patrimoine, espace public et analyse technique de bâtiment.

En matière de travaux sur le patrimoine de l'arrondissement, le cadre technique suivra leur bonne exécution, en termes de délais et de coût, en application des décisions prises par la commission des travaux d'urgence de la Mairie. Il sera, à ce titre, l'interlocuteur privilégié de la section locale d'architecture et participera aux visites d'architecture. Il aidera à la priorisation des propositions budgétaires en apportant un éclairage sur les aspects techniques. Il mettra en place des systèmes d'alerte pour prévenir tout point de blocage. Il participera, ès qualité, à la réunion des chefs de circonscription présidée par le Maire d'arrondissement.

En matière d'espace public, le cadre technique assistera le Directeur Général des services dans le suivi des dossiers confiés au coordonnateur de l'espace public.

Par ailleurs, le cadre technique apportera son conseil et son expertise pour assurer une meilleure maintenance des bâtiments de la Mairie notamment en matière d'hygiène et sécurité. Il apportera également ses compétences pour l'analyse ou la résolution ponctuelle de problèmes techniques.

Conditions particulières : une expérience en circonscription territoriale serait appréciée.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : capacités d'analyse et de synthèse ;

N° 2 : aptitude au dialogue, goût du travail en équipe et en partenariat.

Connaissances particulières : maîtrise des contraintes techniques liées aux opérations sur les bâtiments.

CONTACT

M. Didier VINOLAS — Directeur Général des Services — Mairie du 18^e arrondissement — 1, place Jules Joffrin, 75018 Paris — Téléphone : 01 53 41 17 52 — Mél : didier.vinolas@paris.fr.

Caisse des Ecoles du 17^e arrondissement. — Avis de vacance de postes d'agents de restauration scolaire (F/H).

Postes : 6 agents de restauration scolaire (postes à pourvoir le 1^{er} avril 2011).

6 postes de 5 h (jours scolaires uniquement).

Contact : M. FOUCAT Xavier — Directeur des Ressources Humaines — 20, rue des Batignolles, 75840 Paris Cedex 17 — Téléphone : 01 43 87 31 09.

Le Directeur de la Publication :

Nicolas REVEL